

Communiqué – 30 mars 2017 – 18 h.

Les POLITIQUES d'INNOVATION des Candidats en débat !

Le collectif INNOVATION 2017, composé par les vingt principaux animateurs de l'écosystème français d'innovation tirent la sonnette d'alarme : l'innovation qui est l'un des vecteurs incontournables de sortie de crise, reste malheureusement un thème accessoire pour les candidats à l'élection présidentielle de 2017.

A moins d'un mois du 1er tour des élections présidentielles, les six principaux candidats ont donné des réponses au questionnaire du Collectif quant à la politique d'innovation qu'ils souhaitaient mettre en œuvre. L'analyse de ces réponses conduit à un bilan en demi-teinte : Les réponses montrent qu'il existe à la fois un consensus sur les thématiques : le crédit d'impôt recherche, l'entrepreneuriat ou le principe de précaution sont autant de thématiques partagées par le plus grand nombre mais les directions envisagées et les moyens divergent.

Certains candidats ont une vision limitée (au numérique) de l'innovation, ce qui les conduit à sous-estimer l'ampleur des questions juridiques et sociales. L'organisation de l'Etat pour accompagner de cette évolution reste floue, alors même que la demande pour « plus d'Etat » est clairement exprimée par les candidats eux-mêmes.

Alors qu'un consensus semble se dessiner autour de la conservation du principe de précaution tel qu'il est rédigé, et malgré les débats récents (lors du vote de la Loi Macron et à l'OPECST), on ne voit pas apparaître de solution consensuelle sur l'expérimentation et sur la nécessité de continuer à avancer dans la recherche et l'innovation.

Les candidats doivent donc s'impliquer et faire des propositions plus abouties dans ce domaine. Il en va de l'avenir de notre économie et de la capacité de nos entreprises et notamment nos PME, à rester compétitives et à créer ainsi des emplois !

Le COLLECTIF regroupe plus d'un million de personnes au travers de vingt organismes : Association des Instituts Carnot - IESF (Fédération des associations d'anciens élèves), CPME (Confédération des PME), Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, France Angels, France Clusters, France Biotech, Association des Structures de Recherche sous Contrat, Association Française des Investisseurs pour la Croissance, Capintech, Croissance Plus, Retis Innovation, AFPC (Pôles de compétitivité), Forum Aténa, Association des Conseils en Innovation, la Revue du Financier, Valeurs Vertes, l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, Forum européen des politiques d'innovation.

Les Candidats qui ont répondu au questionnaire : François Fillon, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, Emmanuel Macron, Nicolas Dupont-Aignan et Nathalie Artaud

Les Candidats qui n'ont pas encore répondu : Benoit Hamon, François Asselineau, Jacques Cheminade, Philippe Poutou et Jean Lassalle

Les 11 candidats ou leurs représentants sont invités à une audition de une heure, organisée jeudi 6 avril matin, lundi 10 avril matin (à l'Hôtel de l'Industrie – Saint-Germain des Prés et jeudi 13 avril matin (à l'IESF).

Collectif Innovation 2017 - www.ci2017.org - Secrétariat général : Patrice Noailles, Bureaux : 31 Bd de la Tour Maubourg - 75007 Paris- Tél. +339 51 63 99 22

*Analyse des RÉPONSES des candidats
au QUESTIONNAIRE du COLLECTIF innovation 2017*

| | | | | |
|---|---|--|---|---|
|  <p>ASSOCIATION FRANÇAISE DES INVESTISSEURS POUR LA CROISSANCE</p> <p>www.afic.asso.fr</p> |  <p>Association INSTITUTS CARNOT</p> <p>www.instituts-carnot.eu</p> |  <p>cpme CONFÉDÉRATION DES PME</p> <p>www.cqpmc.fr</p> |  <p>IESF SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE</p> <p>www.franceangels.org</p> |  <p>FRANCEangels</p> <p>www.franceangels.org</p> |
| <p>ASSOCIATION des CONSEILS en INNOVATION</p> <p>www.asso-conseils-innovation.org</p> |  <p>AFAS</p> <p>www.afas.fr</p> |  <p>AFPC</p> <p>www.afpc.eu</p> |  <p>asrc à la source de l'innovation pour l'industrie</p> <p>www.asrc.fr</p> |  <p>CapinTech</p> <p>www.capintech.com</p> |
| <p>La Revue du FINANCIER</p> <p>www.cybel.fr</p> |  <p>Forum ATENA</p> <p>www.forumatena.org</p> |  <p>Forum Européen des Politiques d'Innovation</p> <p>politiques-innovation.org</p> |  <p>Forum du Futur</p> <p>www.forumdufutur.fr</p> |  <p>france biotech</p> <p>www.france-biotech.org</p> |
|  <p>France Clusters</p> <p>franceclusters.fr</p> |  <p>Retis l'innovation en réseau</p> <p>www.retis-innovation.fr</p> |  <p>Société d'Encouragement pour l'industrie nationale</p> <p>www.industrienationale.fr</p> |  <p>VALEURS VERTES le progrès au développement durable</p> <p>www.valeursvertes.com</p> |  <p>croissanceplus GRANDIR ENSEMBLE</p> <p>www.croissanceplus.com</p> |

Plus de 1 Million d'électeurs motivés par l'innovation !

Les 7 questions, p 3

Notre synthèse, p 5

Notre analyse, question par question, p 11

1 – Emploi, p 12

2 – Entrepreneuriat, p 14

3 – Financement, p 16

4 – Recherche et formation, p 18

5 – Mission de l'Etat, p 20

6 – Consensus, p 22

7 - Juridique, p 24

ANNEXES, par ordre d'arrivée, p 26

1 - 1 - François Fillon, p 27

1 - 2 - Mme Marine Le Pen, p 31

1 - 3 – Jean-Luc Mélenchon, p 36

1 - 4 - Emmanuel Macron, p 40

1 - 5 - Benoit Hamon (en attente), p 43

2 – 1 - Nicolas Dupont Aignan, p 44

2 – 2 – Nathalie Artaud, p 49

→ Précisions de vocabulaire, p 52

Collectif Innovation 2017 - www.ci2017.org

Secrétariat général : Patrice Noailles,

Bureaux : 31 Bd de la Tour Maubourg - 75007 Paris- Tél. [+339 51 63 99 22](tel:+33951639922)

Sept Questions fondamentales sur l'innovation :

Notre interrogation n'est pas revendicative ni l'expression de demandes de lobbies, elle est simplement une alerte, un rappel au règlement ou plus exactement un rappel à la réalité telle que nous la voyons. L'innovation est une opportunité pour la France ! Il faut la saisir ! Pourquoi et comment ? Extrait du courrier adressé à chaque candidat :

« Les 7 questions clés pour un grand débat sur la place de l'innovation dans la société française

A ce jour, en matière d'innovation, la France a un dispositif dense, très compétitif au niveau international, mais parfois difficile à déchiffrer : financement direct de la recherche, CIR (Crédit impôt-recherche), PIA (programme d'investissement d'avenir), Pôles de compétitivité, ANR, grands équipements de recherche, grands instituts de recherche (CEA, CNRS, INSERM, INRIA, Pasteur, ...), Instituts Carnot, SRC, Universités, Grandes Ecoles, Régions et Territoires..... Notre conviction est qu'avec les moyens actuels, il est possible de mieux structurer cette politique pour la rendre plus efficace.

Pour ce débat, nous avons choisi SEPT questions-clés :

1 – Innovation et emploi

Cette question technique a fait l'objet de nombreux travaux, mais reste l'objet d'un débat.

Pensez-vous que l'innovation soit la clé de la réponse au problème de l'emploi à terme ? Comment faire de l'innovation une réponse efficace au chômage dans notre pays ?

2 – Stimuler l'entrepreneuriat

La dynamique entrepreneuriale des USA comme celle de l'Allemagne constitue l'une des principales raisons de leur succès en matière d'innovation. En France, l'entrepreneur court le même risque (9 échecs sur 10), mais en cas d'échec, il subit en plus un risque social de déclassement très difficile à surmonter dans notre pays. L'innovateur-entrepreneur n'a pas encore sa vraie place dans la société française.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour stimuler l'entrepreneuriat français ? Notamment pour attirer encore plus de personnes de qualité, éventuellement étrangères ? Et aussi, pour prendre en compte les entrepreneurs en situation d'échec ?

3 - Financer l'innovation et lui donner une dimension mondiale

La capacité de financement de la « chaîne d'innovation » en France, depuis la start-up jusqu'aux « licornes » nécessite une hausse en volume et en qualité pour être au niveau des leaders européens.

Êtes-vous prêt à renforcer le capital-innovation français (y compris les Business Angels) en lui donnant davantage de moyens pour financer l'innovation ? Dans l'affirmative quels moyens mettez-vous en œuvre pour y parvenir ?

4 – La recherche et la formation

La recherche et la formation supérieure restent les fondements de l'innovation à long terme. Mais la valorisation financière de la recherche ne suffit pas à la financer dans les circonstances actuelles et l'excellence de la formation est un objectif coûteux.

Comment peut-on durablement répondre au défi du financement d'une maîtrise scientifique accrue permettant d'augmenter le transfert de savoir-faire, de la recherche à l'économie ? Comment peut-on resserrer les liens entre formation, recherche et entreprises ?

5 – La mission de l'Etat

Depuis 1986, le ministère de la Recherche reste arrimé au Ministère de l'Enseignement. Aujourd'hui, l'innovation relève de l'économie, des Finances, de la Recherche, voire du Premier ministre.

Quelle est la mission de l'Etat dans une société française innovante, comment peut-il l'organiser et la coordonner avec l'Europe ?

6 – Rétablir un consensus favorable à l'innovation

L'adoption et la mise en œuvre du principe de précaution a provoqué en France une réaction de blocage qui fait débat.

***Comment peut-on sortir de ce blocage ? Faut-il modifier, abroger ou compléter ce principe de précaution ?
Y a-t-il des modèles étrangers ?***

7 – La révolution juridique

Les concepts fondamentaux du droit, depuis le droit civil jusqu'au droit du travail, en passant par la propriété intellectuelle, sont bousculés par les technologies nouvelles, notamment le numérique. La France, pays des droits de l'Homme et du Code civil, se doit d'être à l'avant-garde de la pensée dans ce domaine.

Souscrivez-vous à cette démarche d'adaptation juridique et comment comptez-vous l'organiser ? »

DOCUMENT DE TRAVAIL

SYNTHÈSE

La France est à mi-chemin du consensus pour l'innovation

Sur l'innovation, nous souhaitons qu'un consensus national souple puisse s'établir rapidement, d'une nature comparable à celui de la Défense Nationale. Nous ne recherchons pas une unanimité, ni une unicité de politique, mais un consensus global sur l'objectif et les lignes de force de la politique à mener. Ce consensus souhaité devrait s'établir principalement entre les grands courants de l'opinion publique tels qu'ils se concrétisent dans les élections ou les sondages récents. A ce jour, ce consensus concerne essentiellement les cinq candidats retenus par les grands médias pour les principaux débats : François Fillon, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon et Emmanuel Macron. Benoit Hamon n'a pas encore répondu. Nous publions les réponses des autres candidats (Nicolas Dupont-Aignan et Nathalie Artaud) et intégrons leurs réponses dans nos analyses.

A ce jour, nous avons donc 6 réponses à notre questionnaire et aucun entretien ne s'est encore déroulé avec les candidats ou leurs équipes. Ces réponses à notre questionnaire sur l'innovation montrent qu'il existe bien des points de consensus, mais ces réponses démontrent aussi que le sujet reste trop cantonné à des aspects techniques comme le numérique, trop absent du débat politique usuel, bref trop nouveau pour qu'un solide consensus soit défini avec un minimum de précision et sans que des aprioris idéologiques ne viennent brouiller les souhaits. C'est un peu comme si la France avait choisi le progrès, mais du « bout des lèvres », en y croyant à moitié !

LES PREMIERS ÉLÉMENTS D'UN CONSENSUS : les thèmes

En pratique nous avons relevé sept thèmes sur lesquels un consensus a pu ou pourrait s'établir mais les moyens de mise en œuvre sont divergents, souvent pour des raisons idéologiques.

1 - Le CIR recueille aussi un assez large soutien. Le débat sur le partage entre PME et grands groupes n'est pas évoqué montrant ainsi la solidité de ce consensus, certes très « pointu », mais réel. Seule Nathalie Artaud prend une position idéologique fortement opposé aux aides à l'innovation.

2 - L'entrepreneuriat fait l'objet d'un réel consensus verbal probablement fondé sur le formidable succès du statut d'autoentrepreneur.

Toutefois, les modalités de ce consensus sont divergentes depuis la place centrale accordé par François Fillon (rejoint partiellement sur ce point par Emanuel Macron), allant même jusqu'à la définition d'un nouvel « espace social » alors que d'autres n'en font qu'un artisan indépendant dans un monde de sous-traitance dominé par les grands donneurs d'ordre. Pour François Fillon, l'entrepreneuriat devient une « institution » économique et sociale en charge de l'innovation, alors que les autres ne font que prolonger un mouvement déclenché par l'autoentrepreneur et ne sont pas encore prêts à lui donner mission de moderniser la France. La position de JL Mélenchon est révélatrice de la percée de l'entrepreneuriat qu'il intègre dans son schéma de développement, mais en le cantonnant dans un rôle secondaire.

La place nouvelle de l'entrepreneur dans notre société doit encore faire l'objet d'un large débat pour que sa « fonction innovante » soit mieux définie et acceptée par tous les courants politiques.

3 – Le développement de la formation professionnelle fait aussi l'unanimité, mais certains veulent la mettre sous la tutelle étroite de l'université tandis que d'autres veulent la sortir de cette tutelle et lui donner son autonomie sur le modèle de l'actuelle formation pour adultes. Ce sont les scories des combats idéologiques du passé et du temps sera nécessaire pour atteindre un compromis.

4 – On s'accorde aussi assez bien sur les mots définissant la nécessité d'un Etat stratège et protecteur. Mais le sens des mots n'est pas le même selon les options politiques. Entre les partisans d'une assurance « confort de vie » et ceux de la lutte pour la survie, il faudra réaliser un arbitrage qui sera difficile dans un monde en perpétuel renouvellement. Cette « incertitude » sur le rôle réel de l'Etat se ressent dans l'absence de consensus sur l'organisation de l'Etat innovant : doit-il être spécialisé sur un domaine (le numérique) ou global ; le responsable au niveau du Gouvernement doit-il être politique (ministre ou secrétaire d'Etat) ou plus technique (haut Commissaire) ; la personne en charge de cette centralisation doit-elle être rattachée à Matignon ou à Bercy ? Et quel moyen faut-il lui donner ?

Sur ce sujet, Certains candidats (trois sur 6) proposent de créer au sein de l'Etat, une structure dédiée aux problèmes de l'innovation. Mais la compétence de cette structure est limitée au numérique et sa forme varie depuis le Haut-Commissaire auprès du premier Ministre défini par F. Fillon, jusqu'au secrétaire d'Etat auprès du ministre des Finances chez Marine Le Pen. Ce n'est pas vraiment à la hauteur de l'enjeu. Pourquoi ne pas créer un Conseil National de l'Innovation sous la Présidence du Premier ministre, assisté d'un Ministre délégué à l'innovation auprès du Premier ministre, regroupant notamment l'actuel Conseil National du Numérique, le Conseil Consultatif National d'Ethique, le Conseil d'Analyse Economique et quelques autres organismes ?

5 – Enfin, le principe de précaution bénéficie d'un assez fort soutien fondé sur une crainte de la capacité supposée de destruction de notre environnement par la « technique ». Un seul candidat veut équilibrer ce principe par une sorte de « devoir » d'innovation qui prolongerait le moteur de notre développement depuis 3 siècles : la conviction que nous sommes capables de trouver des solutions à la quasi-totalité des problèmes, pourvu qu'on ait l'audace de chercher, de prendre des risques et d'innover. Dans ces conditions, notamment de crainte, il faudra un long effort pour trouver un terrain d'entente libérant l'esprit d'entreprise et d'innovation, dans le cadre d'une législation et d'une jurisprudence raisonnables.

6 – La défense de notre système de valeurs et de nos Lois vient compléter ce tableau de consensus divergent. L'accord sur les mots fait place à une divergence des moyens alors que le processus de transformation de notre droit qui passe progressivement aux « normes » américaines devrait provoquer une réaction nationale plus forte. On se limite à traiter le cas du numérique mais on ne parle pas de l'innovation dans son ensemble qui pose des questions beaucoup plus larges, notamment dans le domaine des biotechnologies ou de la médecine. Tous les concepts fondamentaux de notre société vont être remis en cause par le « progrès ». Alors que plusieurs pays européens ont mis en place un Conseil National de l'Innovation, nous en restons au numérique, avec en arrière-plan une vision très technicienne de l'innovation.

.../...

LES LIMITES du CONSENSUS : les modalités

L'innovation est un terme nouveau en politique. Et l'on ressent bien souvent cette nouveauté sous la forme d'approximations dans le langage et les programmes. Cela ne nous surprend pas et légitime totalement notre démarche : il faut que l'innovation devienne un sujet central de la vie politique et qu'un débat fondamental s'instaure pour arriver sur ce sujet à un consensus global et solide à long terme.

1 - La forte nouveauté du sujet est attestée par plusieurs points :

- Le terme innovateur, présent dans les questions, n'est pas encore utilisé par nos politiques. Ils lui préfèrent le terme d'entrepreneur, plus général mais aussi plus ambiguë.

- La recherche est encore considérée par certains candidats comme le meilleur support d'une politique d'innovation. C'est un ingrédient important, mais l'histoire récente et passée montre que cela n'est qu'un élément. L'aventure du PARC de Xerox est révélatrice de cette « limite ».

- Pour la plupart des candidats, il y a une confusion entre innovation et numérique. A l'heure des plateformes collaboratives, on comprend l'origine de la confusion, mais il faut bien prendre note du fait que l'innovation concerne toutes les activités humaines, depuis le séquençage de l'ADN, jusqu'à la construction d'habitations, en passant par des transports non polluants etc.

2 - La capacité à sortir de la crise par l'innovation ne dépasse pas vraiment la déclaration de principe : les modalités de cette sortie de crise et les moyens à mettre en œuvre ne sont pas précisés, notamment dans le domaine du Financement. Il ressort de cela une unité de façade avec des divergences fondamentales sur les moyens. Les dirigeants politiques français ont un « enthousiasme mesuré » pour l'innovation dont ils perçoivent parfois mieux les défauts (immédiats) que les avantages (à terme).

3 - Plus fondamentalement préoccupant, il existe une réelle divergence idéologique sur la place et le rôle de l'entrepreneur dans la société française entre M Fillon qui en fait le « pilier » d'une nouvelle société ou Macron qui lui accorde un statut amélioré d'une part et M. Mélenchon qui ne voit en lui qu'un sous-traitant des grandes sociétés ou un fournisseur des administrations locales ou nationales, d'autre part.

4 - Très surprenant aussi, la vision très technique de l'innovation et son aspect principalement « numérique », comme si l'innovation se limitait à l'Internet, aux logiciels et plus récemment aux robots. Certes, le numérique concerne de nombreux secteurs de la société et de ce fait, il est assez généraliste. Mais la révolution technologique ne concerne pas que le numérique et les questions ne sont pas simplement techniques.

Comme l'électricité en son temps, la digitalisation touche tous les secteurs, mais n'est pas la seule question à régler. La voiture et l'avion sont venus compléter la révolution électrique. Les biotechnologies, les transports et l'énergie, sans oublier les techniques de l'écologie, accompagnent la révolution du numérique.

Les grands thèmes de l'innovation pour lesquels la digitalisation n'est qu'une des questions à régler sont nombreux, depuis les biotechnologies avec leurs effets sans fin sur la vie, la définition de la vie privée, la pollution et la gestion des déchets (la naissance d'une économie circulaire), le partage des richesses nouvelles, la gestion internationale des rapports de force (avec le TNP nucléaire principalement) etc.

5 – En pratique, il faut que nos responsables politiques prennent la mesure d'une révolution qui dépasse largement le numérique et qui oblige à regarder plus loin, à anticiper, la montée en puissance des pays qui sauront aller –dans tous les domaines- à la vitesse de l'innovation. Et cela semblerait justifier l'idée d'une

délégation interministérielle à l'innovation, plutôt que limité au numérique dans un ministère. La révolution technique et sociale en cours devrait être « accompagnée » sinon organisée, voire dirigée, au niveau du Premier ministre.

Certains candidats sont bloqués par le côté apparemment inégalitaire du progrès technique et de la richesse qui en résulte. Nous sommes conscients que c'est une question importante et nous pensons que le partage du risque et de la richesse constitue une question économique et sociale importante mais à la condition que l'innovation existe et crée une richesse à partager.

Le lent glissement vers une société entrepreneuriale ?

Faut-il être déçu de cet état des choses ou se réjouir du début de construction d'un consensus ?

Ce consensus limité existe et l'avenir permettra de le consolider. Sur ce sujet très nouveau de l'innovation, délaissé par le débat politique depuis longtemps, nous sommes donc à mi-chemin sur la voie de la construction d'un vrai consensus.

Ce consensus sera-t-il celui d'une société plus entrepreneuriale qu'aujourd'hui comme le laisse supposer le fort succès du statut d'auto-entrepreneur ? Ou sera-t-il un compromis plus complexe entre un Etat protecteur et un marché sous contrôle ?

*

LES MOTS-CLÉS de l'INNOVATION VUE PAR NOS POLITIQUES

| MOT-CLÉ | FF | MLP | JLM | NDA | EM | NA | BH | TOTAL |
|--------------------------|----|-----|-----|-----|----|----|----|-------|
| Emploi | 5 | 5 | 5 | 1 | 2 | 1 | | 19 |
| Chôm(age/eur) | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 3 | | 7 |
| Innova(nt/tion/teur) | 15 | 13 | 5 | 13 | 7 | 8 | | 61 |
| Innovateur | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | | 1 |
| Entrepr(ise/eneur/endre) | 34 | 28 | 8 | 14 | 10 | 13 | | 107 |
| Investi(r/ssement/sseur) | 9 | 3 | 4 | 4 | 2 | 1 | | 23 |
| (Re)cherche(ur) | 7 | 8 | 22 | 11 | 9 | 14 | | 71 |
| Ubérisation | 0 | 1 | 1 | | | | | 2 |
| Programme | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 1 |
| Strat(egie) | 0 | 2 | 1 | 4 | 0 | 0 | | 7 |
| Marché | 2 | 2 | 2 | 1 | 0 | 5 | | 12 |

Tableau 1 – nombre d'utilisation des mots-clés

Très révélateur de la nouveauté du sujet : on utilise plus les termes d'entreprise /entrepreneur que celui d'innovation/teur. Même le terme de recherche/chercheur est plus utilisé que celui d'innovation/teur !

| Nbre de mots utilisés | FF | MLP | JLM | NDA | EM | NA | BH | TOTAL | Moyenne |
|-----------------------|------|------|------|------|-----|------|----|-------|---------|
| R1 | 158 | 224 | 192 | 284 | 171 | 291 | | 1320 | 220 |
| R2 | 420 | 326 | 43 | 175 | 223 | 113 | | 1300 | 217 |
| R3 | 236 | 194 | 43 | 187 | 146 | 165 | | 971 | 162 |
| R4 | 172 | 251 | 421 | 172 | 87 | 207 | | 1310 | 218 |
| R5 | 225 | 357 | 319 | 396 | 108 | 91 | | 1496 | 249 |
| R6 | 77 | 112 | 58 | 278 | 27 | 113 | | 665 | 111 |
| R7 | 146 | 92 | 88 | 253 | 70 | 143 | | 792 | 132 |
| TOTAL | 1434 | 1556 | 1164 | 1745 | 832 | 1123 | 0 | 7854 | 1 309 |

Tableau 2 – nombre de mots utilisés par réponse

Petit musée des affiches électorales :

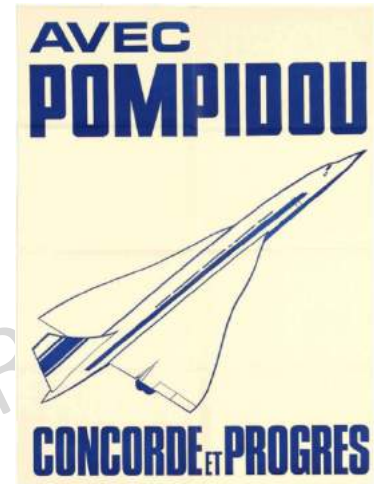
du progrès à l'innovation, trois modes de traitement de la modernité



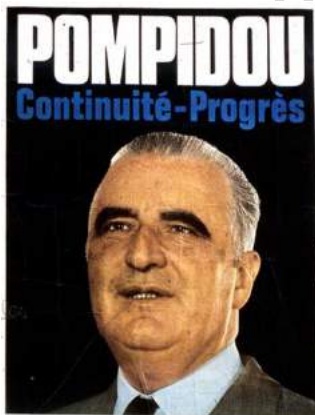
1965 (Présidentielles)



1969 (Référendum)



..... Années 60



Années 60



Années 80

ANALYSE par question

1 – Emploi, p 12

2 – Entrepreneuriat, p 14

3 – Financement, p 16

4 – Recherche et formation, p 18

5 – Mission de l'Etat, p 20

6 – Consensus, p 22

7 - Juridique, p 24

DOCUMENT DE TRAVAIL

Question 1 – L'emploi

Les mots-clés des Candidats :

| | |
|---------------------------|---|
| 1 - François Fillon | <i>New deal entrepreneurial, Entrepreneur</i> |
| 2 - Marine Le Pen | <i>Un pays d'entrepreneur et d'innovation, protéger de la concurrence déloyale,</i> |
| 3 - Jean-Luc Mélenchon | <i>Filière d'avenir,</i> |
| 4 - Emmanuel Macron | <i>Entrepreneur, assurance-chômage, formation professionnelle</i> |
| 5 - Benoît Hamon | |
| | |
| 1 - Nicolas Dupont Aignan | <i>Entrepreneur, Marché, Avantage comparatif</i> |
| 2 – Nathalie Artaud | <i>Marché, Économie gérée collectivement et rationnellement,</i> |

Tous les candidats affirment leur conviction que la création de nouveaux produits et service est le fondement de l'emploi de demain. Chacun développe sur un mode personnel, en fonction de son programme et de son analyse :

François Fillon confie aux entrepreneurs la responsabilité d'organiser ce monde de demain sous la haute responsabilité de l'Etat. Assez proche d'Emmanuel Macron qui propose de fluidifier la transformation de la société en étendant l'assurance-chômage et la formation professionnelle. Marine Le Pen insiste sur la concurrence déloyale des nouveaux pays industrialisés alors que Jean-Luc Mélenchon veut une politique volontariste de développement des activités écologiques sans préciser toutefois le financement de ces grands programmes.

Et force est de constater qu'il existe encore des partisans de l'économie planifiée malgré son échec patent dans l'ensemble du monde.

Il ressort de cela une unité de façade avec des divergences fondamentales sur les moyens. Les dirigeants politiques français ont un « enthousiasme mesuré » pour l'innovation dont ils perçoivent parfois mieux les défauts (immédiats) que les avantages (à terme).

Leurs principales propositions :

- **FF** : *L'innovation est un levier indispensable pour créer de l'emploi. La priorité est donc double : stimuler l'innovation et accompagner les entreprises innovantes pour qu'elles puissent se développer et atteindre une taille critique suffisante pour transformer l'innovation en succès économique et en emplois. C'est pourquoi je propose aux PME, aux ETI et aux petites entreprises qui innovent un NEW DEAL entrepreneurial visant à les aider à grandir et à se développer.*

... Plus que tout, c'est par l'engagement des acteurs privés que notre pays pourra retrouver la croissance et l'emploi. (réponse à la question 5)

- **MLP** : *Pour renouer avec la prospérité qui seule nous donne les moyens d'assurer la solidarité nationale, nous devons bien sûr innover, car l'innovation permet de créer des richesses nouvelles avec une efficacité accrue.*

Mais ce n'est pas suffisant. Il nous également redevenir souverains et libres d'intervenir dans le cadre d'un Etat-stratège pour protéger nos entreprises – notamment industrielles – de la concurrence déloyale sur les plans social, environnemental, fiscal et monétaire sans quoi, elles auront beau innover, nos entreprises auront des difficultés à naître et à croître et seront étouffées dans l'œuf et leur potentiel de création d'emplois avec elles.

- **JLM** : *Nous comptons redynamiser l'emploi par l'innovation en investissant massivement dans les filières d'avenir telles que les énergies renouvelables (via la transition écologique) et la mer, et de façon générale nous aurons besoin de recherche et d'innovation pour mettre en œuvre la bifurcation de nos modes de production nécessaire à la transition écologique de notre économie. Nous prévoyons ainsi par exemple la création de 300 000 emplois grâce à l'économie de la mer ou encore de 300 000 emplois par l'évolution du système agricole vers une agriculture paysanne et écologique.*

- **EM** : *L'innovation est source de gains de productivité et de compétitivité. Elle est donc est avant tout vectrice de croissance et d'emplois. ... La responsabilité de la puissance publique, ce n'est pas d'empêcher ces mutations, mais de les accompagner. ... nous voulons réformer fondamentalement notre système de formation continue ... nous instaurerons un droit à mobilité professionnelle : l'assurance-chômage deviendra un droit.*

- **BH** : *à venir*

- **NDA** : *l'innovation est sans nul doute l'avantage comparatif le plus essentiel sur lequel les pays occidentaux doivent s'appuyer.... Si le progrès technique est irrépressible, l'État garde un rôle fondamental dans l'orientation qu'il doit prendre et la gestion de ses répercussions sociales.... À l'aube de la troisième révolution industrielle, des solutions doivent être élaborées qui nous permettent d'assurer la transition robotique et informatique sans abandonner les laissés pour compte.*

- **NA** : *En particulier, le chômage n'est pas un problème technique, mais un problème de rapport de forces entre les classes sociales. ... Pour que l'innovation technique serve toute la société, il faudrait que l'économie soit gérée collectivement et rationnellement, il faudrait en finir avec le marché.*

*

Question 2 – L'entrepreneuriat

Les mots-clés des Candidats :

| | |
|---------------------------|---|
| 1 - François Fillon | <i>Un changement de culture radical, Fiscalité, Entrepreneur, ISF, Flat tax</i> |
| 2 - Marine Le Pen | <i>Entrepreneur,</i> |
| 3 - Jean-Luc Mélenchon | <i>accès au financement et aux marchés publics</i> |
| 4 - Emmanuel Macron | <i>l'immigration de la connaissance</i> |
| 5 - Benoît Hamon | |
| | |
| 1 - Nicolas Dupont Aignan | <i>Entrepreneur, fiscalité écrasante</i> |
| 2 – Nathalie Artaud | <i>collectivité</i> |

Le thème de l'entrepreneuriat a été préempté par François Fillon qui utilise le terme (ou un dérivé) plus de 34 fois. Pour autant, les autres candidats reprennent ce terme mis en évidence par le succès du statut d'auto-entrepreneur.

Derrière ce succès de façade, il y a une vision très diversifiée du rôle et du statut d'entrepreneur. François Fillon veut en faire une « institution » économique (au sens de l'économie institutionnelle) et lui donner la fonction de modernisation de la société, notamment de gestionnaire de l'innovation. Emmanuel Macron a une approche semblable ais moins visible, alors que les autres approches sont plus traditionnelles, conférant aux entrepreneurs, un simple autonomie d'action, sans mission globale de la modernisation.

Leurs principales propositions :

- FF : *Je propose un changement de culture radical en faveur de l'entrepreneuriat. La France a besoin d'entrepreneurs si elle veut recoller aux nations les plus performantes. Créer une entreprise, c'est prendre sa vie en main, c'est un vecteur d'émancipation individuelle... La première priorité est de faciliter le financement des nouvelles entreprises (PME, Start-up).*

Nous devons développer une fiscalité du capital beaucoup plus incitative pour que les entrepreneurs et les investisseurs viennent se développer en France. C'est pourquoi je propose de supprimer l'ISF qui fait fuir les investisseurs et les capitaux et d'instaurer une flat tax de 30 % sur tous les revenus du capital (CSG incluse).

- MLP : *... Il ne me semble pas que notre principal problème soit de faire venir des talents de l'étranger, mais plutôt de garder nos entrepreneurs de talent et de leur donner les moyens de développer leurs entreprises en France Je mettrai également en place un impôt sur les sociétés favorisant l'investissement.*

En ce qui concerne la prise en compte de la situation des entrepreneurs en cas d'échec, il faudrait commencer par leur donner toutes les chances de rebondir car beaucoup des plus belles réussites entrepreneuriales sont le fait de créateurs qui n'en sont pas à leur première tentative.

- JLM : *Financer l'escompte des PME à taux zéro par le pôle financier public ; Réserver l'avantage fiscal de l'assurance-vie aux fonds investis en France ; Encadrer la sous-traitance et étendre la responsabilité juridique, sociale et écologique des donneurs d'ordre ; Créer un fonds de solidarité interentreprises financé grâce à un barème progressif pour mutualiser la contribution sociale entre petites et grandes entreprises ; Généraliser l'économie sociale et solidaire, garantir son accès au financement et aux marchés publics.*
(identique à la question 3)

- EM : Sur le plan fiscal, nous ne modifierons pas plus d'une fois un même impôt sur le quinquennat... (nous) supprimerons la caisse qui gère le RSI pour que les indépendants, afin qu'ils bénéficient de la même qualité de service que tous les salariés, tout en réduisant drastiquement les charges...

Je souhaite revoir la fiscalité des plus-values mobilières. Elles seront assujetties à un taux forfaitaire de l'ordre de 30% prélèvements sociaux compris, et non plus à l'impôt sur le revenu. Pour ceux contraints d'abandonner leur projet, ils bénéficieront de l'assurance chômage, au même titre que les salariés.

Enfin, nous souhaitons promouvoir l'immigration de la connaissance.

- BH :

- NDA : *Les lourdeurs administratives et la fiscalité écrasante constituent un verrou que je m'engage à faire sauter... Afin de stimuler la croissance des Jeunes Entreprises Innovantes (selon les critères actuels : PME de moins de 8 ans et avec des dépenses de recherche représentant au moins 15 % des charges fiscalement déductibles au titre du même exercice), je propose la mise en place d'un dispositif 0 charges (exonération de toutes les charges sans exception) et 0 impôts pendant 3 ans.*

- NA : *Il n'est donc pas question pour nous de « stimuler l'entrepreneuriat » dans ce pays, mais de promouvoir les intérêts de la collectivité en défendant la recherche publique.*

*

Question 3 – Le financement

Les mots-clés des Candidats :

| | |
|---------------------------|--|
| 1 - François Fillon | <i>Manque d'attractivité, fiscalité, marché, Business Angels</i> |
| 2 - Marine Le Pen | <i>CIR, Assurance-vie</i> |
| 3 - Jean-Luc Mélenchon | <i>marché</i> |
| 4 - Emmanuel Macron | <i>ISF, impôt sur la rente immobilière, CICE</i> |
| 5 - Benoît Hamon | |
| | |
| 1 - Nicolas Dupont Aignan | <i>ISF, livret d'épargne «Innovation française»</i> |
| 2 – Nathalie Artaud | <i>détournement de fonds, subventionner les trusts</i> |

Il n'est pas certain que la gravité de la crise du financement du capital-risque ait été bien saisie par tous. Mais il faudrait aussi parler de la gravité de la crise de financement des PME & ETI qui n'ont pas les moyens financiers de leur ambition de développement. C'est toute l'activité de financement en Fonds Propres qui est défaillante en France. Et les raisons sont multiples depuis l'absence de fonds de pension jusqu'à l'orientation des fonds d'assurance-vie principalement vers le financement de la dette d'Etat, en passant par une fiscalité des personnes privées qui n'est pas à la hauteur des besoins et des risques assumés.

Leurs principales propositions :

- **FF :** ...la France souffre d'un manque d'attractivité en matière d'investissements dans les start-up notamment... nous devons revoir la fiscalité du capital,. Seule une réforme de la fiscalité du capital nous permettra de passer de 8.000 « business Angels » en France à par exemple 80.000 au Royaume-Uni.

- **MLP :** ...je propose que les assureurs vie aient l'obligation de placer 2% de leurs 1.600 Milliards d'euros d'actifs, soit 32 Milliards d'euros, en capital-risque... nous devons inciter les grandes entreprises à disposer de leurs propres fonds d'investissement dans les startups.

De même, pour fluidifier la transmission d'entreprises, je suggère d'abaisser à 7 ans le délai d'exonération des plus-values de cession des actions et parts sociales des PME.

- **JLM :** Financer l'escompte des PME à taux zéro par le pôle financier public ; Réserver l'avantage fiscal de l'assurance-vie aux fonds investis en France ; Encadrer la sous-traitance et étendre la responsabilité juridique, sociale et écologique des donneurs d'ordre ; Créer un fonds de solidarité interentreprises financé grâce à un barème progressif pour mutualiser la contribution sociale entre petites et grandes entreprises ; Généraliser l'économie sociale et solidaire, garantir son accès au financement et aux marchés publics. (identique à la question 2).

- EM : *L'ISF sera transformé en impôt sur la rente immobilière, afin qu'un investissement dans une start-up soit davantage récompensé qu'un placement dans la pierre. ... Nous relancerons la compétitivité et l'attractivité de notre économie en transformant le CICE en baisses définitives de charges, en supprimant toutes les charges sociales générales au niveau du SMIC, et en rapprochant l'Impôt sur les Sociétés (IS) à la moyenne européenne, en le portant sur le quinquennat à 25%. Nous maintiendrons par ailleurs les aides à l'innovation, notamment le Crédit d'Impôt Recherche et le dispositif Jeunes Entreprises Innovantes.*

- BH :

- NDA : *Les financements pour les start-ups technologiques en France sont faibles. ... Pour orienter l'épargne et les placements vers la production en France, je propose de créer un livret d'épargne «Innovation française». Pour favoriser l'activité des « Business Angels » et permettre de déduire 100% de l'ISF pour des investissements dans des PME innovantes produisant en France. ... Réserver 75% de la commande publique aux entreprises produisant en France et 50% aux PME.*

- NA : *Le financement de l'innovation en France est surtout une source sans fin de détournement de fonds. ... Il est d'ailleurs indécent que l'Etat ou des collectivités locales soutiennent des start-up ou des Business Angels. C'est une autre manière de subventionner les trusts.*

*

Question 4 – Recherche & formation

Les mots-clés des Candidats :

| | |
|---------------------------|--|
| 1 - François Fillon | <i>Culture de l'entrepreneuriat, Entrepreneur, entreprise, marché</i> |
| 2 - Marine Le Pen | <i>CIR, regroupements et les alliances</i> |
| 3 - Jean-Luc Mélenchon | <i>Suppression de l'ANR, cursus courts dans l'enseignement supérieur</i> |
| 4 - Emmanuel Macron | <i>Budget de l'enseignement et de la recherche sanctuarisé,</i> |
| 5 - Benoît Hamon | |
| 1 - Nicolas Dupont Aignan | <i>CIR, marché, commissariat aux Filières d'Avenir</i> |
| 2 – Nathalie Artaud | <i>Nous ne pensons pas qu'il faille « resserrer les liens entre formation, recherche et entreprises ».</i> |

Recherche et formation donnent lieu à un nouvel exercice de différenciation idéologique derrière un consensus de façade. Tout le monde est pour la formation, la recherche et l'excellence. Mais il existe trois voies principales (au moins) :

- une formation et une recherche indépendante des besoins immédiats de l'économie qui apportent une formation générale idéale et permet d'élaborer des connaissances théoriques nouvelles et parfaites.
- une voie d'amélioration des performances du système actuel
- une nouvelle voie explorée par François Fillon d'une formation et d'une recherche enrichie par une perspective entrepreneuriale. Il est rejoint sur ce dernier point par Nicolas Dupont Aignan.

Il reste à réaliser un effort de synthèse sur ces idées : à partir du système actuel, il faudra évoluer en même temps vers une formation polyvalente et appliquée aux nouveaux domaines d'une part et vers une recherche toujours très ouverte et fondamentale, mais aussi capable d'enrichir les développements industriels ou sociétaux.

Leurs principales propositions :

- FF : *Pour créer une véritable culture de l'entrepreneuriat, je propose que tous les élèves du secondaire aient une initiation au monde de l'entreprise, ainsi qu'à une compréhension générale du monde professionnel, des acteurs économiques et des métiers. ... Je propose enfin la privatisation des unités de valorisation de la recherche qui seraient dirigées par des entrepreneurs. J'améliorerai ensuite le statut de chercheur-entrepreneur et multiplierai les "doctorants en résidence". Enfin, je m'engage à encourager ... les regroupements et les alliances avec des pôles de compétitivité européens ou mondiaux.*

- MLP : *... Je pense qu'il faut atteindre, en 5 ans, un objectif de dépenses publiques de recherche de 1% du PIB. C'est un effort important puisqu'il s'agira d'augmenter son budget de 30%.*

... Il faut donc concentrer nos efforts sur la formation initiale et sur la formation professionnelle pour faire davantage concorder les compétences des travailleurs aux demandes des entreprises.

De même, les dispositifs fiscaux, tels que le CIR, doivent être pérennisés mais davantage concentrés sur les PME et les startups ... et ainsi recréer du lien entre le monde de la recherche et l'entreprise pour favoriser la recherche appliquée.

- JLM : *Réorganiser les grands instituts publics de recherche ... et supprimer l'Agence nationale pour la recherche (ANR) ; Redonner à l'enseignement supérieur et à la recherche les moyens nécessaires au développement du savoir et de la qualification professionnelle ;*

Concernant la formation, nous proposons de développer les cursus courts dans l'enseignement supérieur et encourager la poursuite d'études après un bac professionnel ou technologique (BTS, DUT, licences professionnelles ...) ; Refonder l'organisation de la formation professionnelle des adultes et la formation continue et l'inclure dans le service public de l'enseignement professionnel.

- EM : *... le budget de l'enseignement et de la recherche sera sanctuarisé sur la durée du quinquennat, et des moyens supplémentaires seront accordés sur des bases contractuelles. Le transfert de connaissance est une nécessité pour assurer une bonne diffusion de la recherche comme pour améliorer son efficacité ... Nous permettrons aussi aux universités de diversifier leurs sources de financement et ainsi de travailler avec un plus grand nombre d'acteurs.*

- BH :

- NDA :

Le lien entre la recherche et l'application commerciale est tragiquement distendu en France....je propose ... de créer un commissariat aux Filières d'Avenir ... de définir un nouveau modèle de thèse doctorale, permettant ... un transfert technologique.... Favoriser l'intégration d'unités de recherche aux seins des universités tel que le projet de Paris Saclay le propose et d'augmenter les interactions avec les entreprises.

- NA : *Nous ne pensons pas qu'il faille « resserrer les liens entre formation, recherche et entreprises ». ... L'enseignement doit au contraire permettre au plus grand nombre d'accéder à une culture générale la plus vaste possible dans tous les domaines, ... Sur le fond, ces réformes de l'enseignement supérieur ne servent aujourd'hui qu'à faciliter aux entreprises le recrutement de salariés déjà formés et prêts à être exploités... De même le « transfert de savoir-faire de la recherche à l'économie » n'est pas souhaitable sans que les entreprises soient véritablement contrôlées par la collectivité.*

*

Question 5 – Mission de l'Etat

Les mots-clés des Candidats :

| | |
|---------------------------|---|
| 1 - François Fillon | <i>Haut-commissaire auprès du Premier ministre, CIR, Contrat de confiance PME, numérique, marché (2)</i> |
| 2 - Marine Le Pen | <i>Un Etat stratège (2), grands programmes, De Gaulle (3), Pompidou(1)</i> |
| 3 - Jean-Luc Mélenchon | <i>Plans nationaux, pôle public bancaire, CNRS, Inserm, INRA</i> |
| 4 - Emmanuel Macron | <i>Le rôle de l'État est ensuite de transformer ces connaissances en recherche appliquée puis en innovation</i> |
| 5 - Benoît Hamon | |
| 1 - Nicolas Dupont Aignan | <i>Facilitateur et stratège (2), CIR (2)</i> |
| 2 – Nathalie Artaud | <i>Un Etat au service des intérêts de la collectivité</i> |

La référence à l'Etat protecteur est très forte et « *not'bon maître* » devra faire beaucoup de choses. La nécessité d'une coordination nationale apparaît clairement, mais l'importance de cette fonction n'est pas claire pour tous.

Sur ce sujet, il y a matière à bâtir un consensus sur l'organisation de l'Etat et la fonction de la commande publique, mais la vision très libérale se confrontera à la tradition interventionniste de l'Etat. Seul, un grand pragmatisme pourrait permettre de bâtir un compromis.

Leurs principales propositions :

- FF : *J'ai une grande confiance en l'initiative privée : elle est au cœur de notre système d'innovation et du renouvellement de notre économie. ... Pour autant, le rôle de l'Etat est fondamental. C'est lui qui entretient un environnement favorable à l'innovation et aux entreprises. Je souhaite, en outre, sanctuariser le Crédit impôt recherche (CIR) ... et créer un « Contrat de confiance aux PME », pour accroître la part de la commande publique aux PME et start-up à hauteur de 50%. C'est pourquoi je souhaite améliorer la gouvernance du numérique par la création du poste de Haut Commissaire à la Transformation numérique qui sera rattaché au Premier Ministre.*

- MLP : *Un autre grand personnage de notre Histoire est connu pour avoir mené une politique industrielle réussie : il s'agit bien sûr de Charles De Gaulle... En s'appuyant dans un premier temps sur la recherche publique puis dans un deuxième temps sur la commande publique, les entreprises françaises ont pu développer de nouvelles technologies et devenir des leaders sur leurs marchés intérieurs avant de conquérir les marchés extérieurs... De nos jours, des présidents oublieux de leur devoir laissent filer nos champions créés par les grands hommes d'hier... Bien sûr l'époque a changé, et il ne s'agit pas de copier le passé mais de s'inspirer d'une philosophie politique et économique qui a su démontrer son efficacité et sa modernité. C'est exactement ce que je ferai une fois au pouvoir.*

- JLM : *Le rôle de l'Etat est essentiel afin de permettre à la fois une impulsion massive dans les secteurs qui nécessitent un fort investissement pour se développer et une garantie du temps long et de l'indépendance par rapport aux intérêts financiers de court terme.*

C'est pourquoi nous créerons des pôles publics ou impulserons des plans nationaux dans les secteurs stratégiques que sont la banque, l'énergie, la mer, l'espace ou encore le numérique.

- EM : *En premier lieu, l'État doit assurer un socle de connaissances ... Le rôle de l'État est ensuite de transformer ces connaissances en recherche appliquée puis en innovation. Cela passe par un cadre fiscal et réglementaire stable, lisible et adapté pour nos entreprises, mais aussi par des aides spécifiques lorsque cela est nécessaire. Il est bien évidemment nécessaire de faire dialoguer ces deux mondes. C'est pourquoi la recherche partenariale sera une priorité du quinquennat.*

- BH :

- NDA : *Le rôle de l'État est à mon sens double. Il doit être à la fois le grand facilitateur de l'innovation en même temps que le stratège nous permettant de nous projeter dans l'avenir. Il doit pouvoir faire le pont entre les start-ups et les Français. ... L'État doit aussi être l'initiateur des grands projets portant sur les technologies de demain : je fixe l'objectif de la construction du premier prototype de centrale nucléaire à thorium pour l'horizon 2030... Aujourd'hui, l'UE a échoué scientifique(ment) et industriellement sur les sujets essentiels. ... il nous faut une Europe à la carte, qui porte sur des projets concrets : dans les transports, l'informatique quantique, le secteur médical, la lutte contre le cancer. ... Les liens entre les grands pôles de recherches européens et la société civile doivent être resserrés.*

- NA : *Un Etat au service des intérêts de la collectivité investirait dans la recherche publique, rétablirait les crédits amputés ces dernières années, embaucherait des chercheurs, des techniciens, des ouvriers dans des laboratoires. Et il permettrait à tous de bénéficier des résultats de leurs travaux en les mettant à la disposition de la collectivité.*

*

Question 6 – Rétablir un consensus politique sur l'innovation

Les mots-clés des Candidats :

| | |
|---------------------------|--|
| 1 - François Fillon | <i>Principe de responsabilité plus ouvert,</i> |
| 2 - Marine Le Pen | <i>Principe de précaution raisonnable</i> |
| 3 - Jean-Luc Mélenchon | <i>Un garde-fou indispensable contre de nouveaux scandales sanitaires ou environnementaux.</i> |
| 4 - Emmanuel Macron | <i>favoriser les expérimentations</i> |
| 5 - Benoît Hamon | |
| 1 - Nicolas Dupont Aignan | <i>La Charte de l'environnement en 2005, le PP, mal défini, a été dévoyé</i> |
| 2 – Nathalie Artaud | <i>Le PP n'est pas suffisamment appliqué et les entreprises privées ont trop de liberté</i> |

Le principe de précaution a été approuvé par une modification constitutionnelle voilà plus de 10 ans. La lecture du texte fondamental n'inspire pas de révolte spontanée ; par contre les applications dans des cas particuliers appellent des commentaires. Bref, les candidats sont évidemment favorables au respect de l'environnement, mais pas au blocage de la recherche ou de l'expérimentation.

Sur ce point, il y a un vrai consensus sur le fonds et il ne serait pas difficile d'arriver à un consensus sur la forme.

Leurs principales propositions :

- FF : *Le principe de précaution s'est éloigné de l'intention initiale de 2005... Le coût du principe de précaution se compte en milliers d'emplois pour la France. C'est pourquoi je propose **la mise en place d'un principe de responsabilité beaucoup plus ouvert** et permettant à la France de rester en pointe dans tous ces domaines.*

- MLP : *Je pense qu'il était nécessaire d'inscrire le principe de précaution dans la Constitution. C'est une forme de garantie contre certaines dérives en permettant aux autorités nationales de prendre des mesures préventives pour protéger la santé, la sécurité alimentaire ou l'environnement... son application ne doit pas être trop stricte afin de ne pas constituer un véritable frein à l'innovation dès lors que le doute raisonnable est levé par des preuves scientifiques crédibles et sérieuses, le principe de précaution doit pouvoir s'effacer*

- JLM : *Le principe de précaution est à l'heure actuelle un garde-fou indispensable contre de nouveaux scandales sanitaires ou environnementaux. Il ne doit pas être vu comme un frein à l'innovation et aux nouvelles technologies mais comme un outil de contrôle citoyen permettant un débat de société autour des craintes et des bénéfices apportés par de nouvelles technologies ou produits.*

- EM : *Nous souhaitons favoriser les expérimentations : lorsqu'une norme est vraisemblablement inadaptée face à un projet innovant, nous devons permettre une dérogation temporaire et en évaluer le résultat.*

- BH :

- NDA : *Le principe de précaution (PP), tel que je le conçois, peut être compris selon deux acceptions. L'une est naïve et crée un climat défavorable à l'innovation, l'autre est fondée sur des critères bien précis. Depuis la constitutionnalisation de la Charte de l'environnement en 2005, le PP, mal défini, a été dévoyé et élargi inconsidérément.*

- NA : *... Nous pensons au contraire que le principe de précaution n'est pas suffisamment appliqué et que les entreprises privées ont trop de liberté. Elles peuvent mettre sur le marché leur production sans véritable contrôle. Il suffit pour cela de se remémorer le scandale du Médiateur, celui de l'amiante, celui des prothèses PIP... Pour « rétablir un consensus favorable à l'innovation », il faut un véritable contrôle de ce que font les entreprises, non seulement par leurs travailleurs mais aussi par les consommateurs. Un tel contrôle n'est possible qu'avec la suppression du secret industriel, commercial et bancaire.*

*

Question 7 – L'évolution juridique

Les mots-clés des Candidats :

| | |
|---------------------------|--|
| 1 - François Fillon | <i>Haut Commissaire à la transformation numérique,</i> |
| 2 - Marine Le Pen | <i>Secrétariat d'Etat dédié aux mutations économiques</i> |
| 3 - Jean-Luc Mélenchon | <i>réforme du droit d'auteur</i> |
| 4 - Emmanuel Macron | <i>principes fondateurs de la République</i> |
| 5 - Benoît Hamon | |
| 1 - Nicolas Dupont Aignan | <i>Entrepreneur</i> |
| 2 – Nathalie Artaud | <i>S'il y a une révolution à faire, elle est dans le domaine de la propriété</i> |

C'est un sujet que tous les candidats ont traité rapidement, voire partiellement. La confusion entre numérique et innovation est à son comble et la perception des problèmes semble limitée aux questions de respects des données ce qui est aujourd'hui un vrai problème, mais on est très loin de l'ampleur du sujet.

2 candidats sur 4 proposent la nomination d'un responsable de la question, Haut-commissaire ou secrétaire d'Etat au numérique. Peut-on traiter la question dans son ensemble et nommer un coordinateur de tous les problèmes d'innovation, auprès du Premier ministre, mais aussi regrouper sous cette autorité tous les conseils qui s'efforcent de traiter ces problèmes : Conseil National du Numérique, Conseil Consultatif National d'Ethique, Conseil d'Analyse Economique et quelques autres organismes.

Leurs principales propositions :

- FF : ... ces technologies ont déjà depuis de nombreuses années des implications juridiques importantes, comme en témoigne l'apparition d'un droit numérique visant notamment à protéger la vie privée et la propriété intellectuelle. Il est en notre pouvoir de continuer à accompagner et adapter notre droit pour ne pas rester à la traîne devant ces transformations. En créant un poste de Haut-Commissaire à la Transformation numérique, rattaché directement au Premier Ministre et dont le rôle sera de coordonner l'action numérique de l'Etat, je souhaite améliorer la gouvernance du numérique.

- MLP : ... je propose la création d'un secrétariat d'Etat dédié aux mutations économiques qui sera directement rattaché au ministère des finances afin d'anticiper les évolutions des formes de travail liées aux nouvelles technologies (ubérisation, robotisation, économie du partage...).

Ainsi, toute nouvelle régulation devra être établie avec l'ensemble des secteurs concernés pour préserver une concurrence loyale.

- JLM : Nous envisageons une réforme du droit d'auteur pour les supports numériques, en légalisant le partage non-marchand entre individus d'œuvres culturelles dématérialisées.

Parallèlement, nous estimons que les ressources numériques doivent être protégées en reconnaissant un « domaine commun » informationnel. Ce domaine est composé du domaine public et de l'ensemble des données, informations et savoirs qui ne sont pas protégés par la propriété intellectuelle. L'intégrer dans la loi permettra de le préserver contre les appropriations marchandes (copyfraud) et de garantir l'accès durable de tous et toutes à la connaissance.

*- **EM** : ... nous devons prendre garde à ne pas s'éloigner de nos valeurs et des principes fondateurs de la République. L'excellence et la pluridisciplinarité de nos universitaires ainsi que la vigueur du débat public en sont probablement les meilleurs garants.*

*- **BH** :*

*- **NDA** : Un des aspects fondamentaux de l'inadéquation du modèle juridique français réside dans ce lien trop distendu entre la recherche et son application commerciale. Pourtant, ce lien peut être fait par une véritable culture du dépôt de brevets industriels. Le brevet est aujourd'hui le seul outil permettant à une entreprise de garder son avance technologique et de se garantir l'exploitation exclusive de son travail de R&D. Pourtant, la France en dépose 8 fois moins que le Japon et 2 fois moins que l'Allemagne.*

*- **NA** : S'il y a une révolution à faire, elle est dans le domaine de la propriété. Il faudrait en finir avec le secret industriel, les licences, la propriété intellectuelle, les brevets qui sont autant de moyens pour les trusts de protéger leur marché et qui au final entravent le progrès technique. ... On le voit aussi avec les brevets qui sont autant un moyen de protéger et de monnayer une idée qu'un moyen d'empêcher d'autres de développer cette idée. Les entreprises consacrent à la propriété intellectuelle et au secret industriel des sommes folles, car ils sont les garants de leurs profits.*

*

ANNEXES

1 - Candidats (majeurs) classés par ordre d'arrivée

1 - François Fillon

2 - Marine Le Pen

3 - Jean-Luc Mélenchon

4 - Emmanuel Macron

2 - Candidats crédités de moins de 10%, par ordre d'arrivée

1 - Nicolas Dupont Aignan

2 – Nathalie Artaud

Annexe 1 - 1 – Réponses de M. Fillon



1 - Pensez-vous que l'innovation soit la clé de la réponse au problème de l'emploi à terme ? Comment faire de l'innovation une réponse efficace au chômage dans notre pays ?

FF : *On estime que Amazon, Google, Facebook et quelques autres grandes entreprises innovantes de ces 20 dernières années ont créé plus de 200 000 emplois aux Etats-Unis. Dans un contexte mondialisé et extrêmement compétitif, l'innovation permet de se distinguer, notamment en proposant des produits à haute valeur ajoutée, et donc de lutter contre la concurrence des pays ayant une main d'œuvre à faible coût. L'innovation est un levier indispensable pour créer de l'emploi. La priorité est donc double : stimuler l'innovation et accompagner les entreprises innovantes pour qu'elles puissent se développer et atteindre une taille critique suffisante pour transformer l'innovation en succès économique et en emplois. C'est pourquoi je propose aux PME, aux ETI et aux petites entreprises qui innovent un NEW DEAL entrepreneurial visant à les aider à grandir et à se développer. Il aura pour objectif de faciliter le financement des entreprises qui innovent et de réduire les contraintes imposées aux entrepreneurs et les risques qu'ils encourent.*

2 - Quelles mesures comptez-vous prendre pour stimuler l'entrepreneuriat français ? Notamment pour attirer encore plus de personnes de qualité, éventuellement étrangères ? Et aussi, pour prendre en compte les entrepreneurs en situation d'échec ?

FF : *Alors qu'il est choyé, aidé ou consulté dans les pays anglo-saxons, en Asie ou en Allemagne, l'entrepreneur suscite la méfiance dans notre pays. Trop d'obstacles viennent entraver la création d'entreprise : réglementations, fiscalité, exigences comptables... **Je propose un changement de culture radical en faveur de l'entrepreneuriat.** La France a besoin d'entrepreneurs si elle veut recoller aux nations les plus performantes. Créer une entreprise, c'est prendre sa vie en main, c'est un vecteur d'émancipation individuelle.*

*En créant, l'entrepreneur donne un sens à son travail. Il prend également un risque personnel, parfois très important. Il est donc essentiel de créer un écosystème favorable à l'épanouissement des PME, à leur développement, à leur croissance et à leur transmission. **La première priorité est de faciliter le financement des nouvelles entreprises (PME, Start-up).** Nous devons développer une fiscalité du capital beaucoup plus incitative pour que les entrepreneurs et les investisseurs viennent se développer en France. C'est pourquoi je propose de supprimer l'ISF qui fait fuir les investisseurs et les capitaux et d'instaurer une flat tax de 30 % sur tous les revenus du capital (CSG incluse). Alors que le taux d'épargne des Français est de 16%, une infime partie de cette épargne est orientée vers les PME. Il faut développer massivement l'investissement des particuliers dans la création et le développement des PME et des start-up. Je veux donc réduire l'IR de 30% du montant investi dans une PME, jusqu'à un plafond de 1 million d'euros. Je propose de développer l'investissement d'« amorçage » pour que les jeunes entreprises puissent réunir les fonds qui financeront ses premières années d'activité. Parallèlement, je souhaite promouvoir le financement participatif (crowdfunding). Enfin, je m'engage à mettre en place un cadre de régulation et fiscal « stable » pendant les cinq années de mon quinquennat. **La fiscalité pèse aussi trop lourdement sur les entreprises.** C'est pourquoi je propose de baisser les charges pesant sur les entreprises de 40 milliards d'euros, et ce dès le début de mon quinquennat. Je veux alléger fortement les taxes et les impôts pesant sur les entreprises et sur l'investissement en alignant le taux de l'IS sur les pays européens comparables. **Enfin, nous devons chercher à créer une véritable culture de l'entrepreneuriat en agissant sur l'éducation et la recherche.** Je propose que tous les élèves du secondaire soient sensibilisés à l'acte entrepreneurial, ainsi qu'à une compréhension générale du monde professionnel, des acteurs économiques et des métiers. Je souhaite enfin que tout jeune qui le souhaite puisse devenir auto-entrepreneur non plus à 18 ans mais à 16 ans.*

3 - Etes-vous prêt à renforcer le capital-innovation français (y compris les Business Angels) en lui donnant davantage de moyens pour financer l'innovation ? Dans l'affirmative quels moyens mettrez-vous en œuvre pour y parvenir ?

FF : *Le Conseil d'analyse économique (CAE) a publié le 7 juillet dernier un rapport intitulé « Renforcer le capital français » signé par Jean Tirole et Marie Ekeland. Ce texte montre à quel point **la France souffre d'un manque d'attractivité en matière d'investissements dans les start-up notamment.** L'une des pistes préconisées par ce rapport prône l'allègement et la simplification de la fiscalité française qui a un effet repoussoir très fort pour les investisseurs étrangers et qui fait fuir les investisseurs français. Je propose un certain nombre de mesures qui vont dans le même sens et dont les effets permettront d'améliorer le financement des start-up et des petites entreprises innovantes. Tout d'abord, nous devons revoir la fiscalité du capital, comme je l'ai évoqué. Seule une réforme de la fiscalité du capital nous permettra de passer de 8000 « business Angels » en France à par exemple 80 000 au Royaume-Uni. Les activités de financement participatif sont, en outre, en plein essor car elles répondent à des lacunes du marché du financement. Grâce à elles, les start-up peuvent trouver rapidement des financements. Je veux que le Bpi France injecte des liquidités dans les projets de financement participatif pour montrer l'exemple et communiquer sur le sérieux des plateformes et des projets. Enfin pour permettre aux start-up et PME innovantes de fidéliser et récompenser leurs salariés, je ferai renforcer l'actionariat salarié dans les PME et ETI ainsi que la politique de participation/intéressement.*

4 - Comment peut-on durablement répondre au défi du financement d'une maîtrise scientifique accrue permettant d'augmenter le transfert de savoir-faire, de la recherche à l'économie ? Comment peut-on resserrer les liens entre formation, recherche et entreprises ?

FF : *La culture de l'entrepreneuriat est encore trop insuffisante dans certains secteurs de notre société, comme la recherche ou l'enseignement. Pour créer une véritable culture de l'entrepreneuriat, je propose que tous les élèves du secondaire aient une initiation au monde de l'entreprise, ainsi qu'à une compréhension générale du monde professionnel, des acteurs économiques et des métiers. Je veux intégrer l'entrepreneuriat dans les programmes de technologie et d'économie dans le secondaire. La culture entrepreneuriale manque également dans le secteur de la recherche. Il faut donner aux laboratoires une culture de marché et transformer les innovations en succès industriels. A l'université, je veux promouvoir les Junior Entreprises et rapprocher la recherche de l'entreprise. Je propose enfin la privatisation des unités de valorisation de la recherche qui seraient dirigées par des entrepreneurs. J'améliorerai ensuite le statut de chercheur-entrepreneur et multiplierai les "doctorants en résidence". Enfin, je m'engage à encourager le développement de pôles de compétitivité de taille critique au niveau mondial en encourageant les regroupements et les alliances avec des pôles de compétitivité européens ou mondiaux.*

5 - Quelle est la mission de l'Etat dans une société française innovante, comment peut-il l'organiser et la coordonner avec l'Europe ?

FF : *J'ai une grande confiance en l'initiative privée : elle est au cœur de notre système d'innovation et du renouvellement de notre économie. Plus que tout, c'est par l'engagement des acteurs privés que notre pays pourra retrouver la croissance et l'emploi. Pour autant, le rôle de l'Etat est fondamental. C'est lui qui entretient un environnement favorable à l'innovation et aux entreprises. C'est pourquoi je propose un certain nombre de mesures visant à lever tous les freins à l'innovation et à développer un environnement qui lui soit favorable. Les propositions que j'ai déjà évoquées précédemment visent à développer cet environnement et à stimuler l'innovation. Je souhaite, en outre, **sanctuariser le Crédit impôt recherche (CIR)** qui a fait ses preuves et **créer un « Contrat de confiance aux PME »**, pour accroître la part de la commande publique aux PME et start-up à hauteur de 50%. J'ajouterai ici que le **développement d'un écosystème favorable à l'innovation** passera aussi par le déploiement des potentialités du numérique dans notre société. C'est pourquoi je souhaite **améliorer la gouvernance du numérique par la création du poste de Haut Commissaire à la Transformation** numérique qui sera rattaché au Premier Ministre et dont le rôle consistera à coordonner l'action numérique de l'Etat. La mise en œuvre d'un plan de **généralisation du Très-Haut-Débit sur le territoire** aura un impact considérable sur la croissance des entreprises.*

6 - L'adoption et la mise en œuvre du principe de précaution a provoqué en France une réaction de blocage qui fait débat. Comment peut-on sortir de ce blocage ? Faut-il modifier, abroger ou compléter ce principe de précaution ? Y a-t-il des modèles étrangers ?

FF : *Le principe de précaution s'est éloigné de l'intention initiale de 2005. Il est devenu synonyme de retard technologique pour beaucoup d'entreprises dans des domaines variés, comme les biotechnologies, l'industrie*

pharmaceutique ou l'exploitation des ressources naturelles. Le coût du principe de précaution se compte en milliers d'emplois pour la France. C'est pourquoi je propose la mise en place d'un principe de responsabilité beaucoup plus ouvert et permettant à la France de rester en pointe dans tous ces domaines.

7 - Les concepts fondamentaux du droit, depuis le droit civil jusqu'au droit du travail, en passant par la propriété intellectuelle, sont bousculés par les technologies nouvelles, notamment le numérique. La France, pays des droits de l'Homme et du Code civil, se doit d'être à l'avant-garde de la pensée dans ce domaine. Souscrivez-vous à cette démarche d'adaptation juridique et comment comptez-vous l'organiser ?

FF : *Nous n'avons pas encore saisi toutes les conséquences et potentialités des nouvelles technologies. Pourtant, ces technologies ont déjà depuis de nombreuses années des implications juridiques importantes, comme en témoigne l'apparition d'un droit numérique visant notamment à protéger la vie privée et la propriété intellectuelle. Il est en notre pouvoir de continuer à accompagner et adapter notre droit pour ne pas rester à la traîne devant ces transformations. En créant un poste de Haut Commissaire à la Transformation numérique, rattaché directement au Premier Ministre et dont le rôle sera de coordonner l'action numérique de l'Etat, je souhaite améliorer la gouvernance du numérique. Il existe une inégalité de traitement fiscal entre les géants mondiaux de l'internet et nos PME dans le secteur du numérique, ce qui n'est pas acceptable. C'est pourquoi je veux mettre en œuvre une fiscalité équitable dans ce domaine pour ne plus pénaliser notre industrie.*

*

DOCUMIL

Annexe 1 - 2 – Réponses de Mme Le Pen



1 - Pensez-vous que l'innovation soit la clé de la réponse au problème de l'emploi terme ? Comment faire de l'innovation une réponse efficace au chômage dans notre pays ?

MLP : *L'innovation occupe évidemment une place centrale dans mon dispositif pour remettre l'économie française en ordre et renouer avec le plein emploi. J'ai d'ailleurs clôturé le 5 janvier dernier une convention présidentielle dont l'intitulé, « France, pays d'entrepreneurs, pays d'innovation », est à la fois un constat historique et un projet d'avenir.*

Car la France doit redevenir le pays d'entrepreneurs et d'innovation qu'elle est en train de cesser d'être dans le désordre économique, social et sécuritaire généralisé dans lequel elle s'enfoncé depuis des années, rongée par un chômage massif et de plus en plus intenable.

Pour renouer avec la prospérité qui seule nous donne les moyens d'assurer la solidarité nationale, nous devons bien sûr innover, car l'innovation permet de créer des richesses nouvelles avec une efficacité accrue.

Mais ce n'est pas suffisant. Il nous faut également redevenir souverains et libres d'intervenir dans le cadre d'un Etat-stratège pour protéger nos entreprises – notamment industrielles – de la concurrence déloyale sur les plans social, environnemental, fiscal et monétaire sans quoi, elles auront beau innover, nos entreprises auront des difficultés à naître et à croître et seront étouffées dans l'œuf et leur potentiel de création d'emplois avec elles.

J'y reviendrai longuement au cours de ma campagne car je veux être la championne de l'innovation mais également de la ré-industrialisation de la France. Sans un secteur industriel puissant, pas de plein-emploi possible.

2 - La dynamique entrepreneuriale des USA comme celle de l'Allemagne constitue l'une des principales raisons de leur succès en matière d'innovation. En France, l'entrepreneur court le même risque (9 échecs sur 10), mais en cas d'échec, il subit en plus un risque social de déclassement très difficile surmonter dans notre pays. L'innovateur-entrepreneur n'a pas encore sa vraie place dans la société française.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour stimuler l'entrepreneuriat français ? Notamment pour attirer encore plus de personnes de qualité, éventuellement étrangères ? Et aussi, pour prendre en compte les entrepreneurs en situation d'échec ?

MLP : Notre pays est reconnu mondialement pour la qualité de ses ingénieurs et la créativité de ses entrepreneurs. D'ailleurs « entrepreneur » est un mot français que nous avons exporté puisque les anglo-saxons l'ont adopté.

Il ne me semble pas que notre principal problème soit de faire venir des talents de l'étranger, mais plutôt de garder nos entrepreneurs de talent et de leur donner les moyens de développer leurs entreprises en France.

C'est pourquoi, pour que nos entreprises du futur se développent nombreuses, je veux un capital-risque français à la hauteur et une finance au service des entreprises et des salariés. Je mettrai également en place un impôt sur les sociétés favorisant l'investissement. Les entreprises de France retrouveront des couleurs et les salariés auront tout à y gagner !

En ce qui concerne la prise en compte de la situation des entrepreneurs en cas d'échec, il faudrait commencer par leur donner toutes les chances de rebondir car beaucoup des plus belles réussites entrepreneuriales sont le fait de créateurs qui n'en sont pas à leur première tentative.

Aujourd'hui, on voit trop souvent des PME en difficulté entraîner la ruine de leurs créateurs ou de leurs dirigeants, avec toutes les conséquences dramatiques sur le plan financier et humain que cela entraîne pour les intéressés, mais aussi pour notre économie nationale qui se prive du potentiel de ces personnes dont le dynamisme est souvent hors-normes.

Pour éviter ces drames et leurs conséquences néfastes pour la création de richesse dans notre pays, il faudrait – comme dans beaucoup d'autres domaines d'ailleurs – commencer par faire respecter la loi à savoir qu'une société à responsabilité limitée à l'apport en capital le soit vraiment.

On voit en effet trop souvent les banques profiter de la difficulté pour les entrepreneurs à se financer pour leur extorquer des cautions personnelles abusives, y compris parfois sur leur résidence principale, ce au mépris total de la loi. On le voit, là-aussi, le France doit être remise en ordre.

3 - La capacité de financement de la « chaîne d'innovation » en France, depuis la startup jusqu'aux «licornes» nécessite une hausse en volume et en qualité pour être au niveau des leaders européens. Etes-vous prêt renforcer le capital-innovation français (y compris les Business Angels) en lui donnant davantage de moyens pour financer l'innovation ? Dans l'affirmative quels moyens mettez-vous en œuvre pour y parvenir ?

MLP : Pour favoriser l'éclosion de nombreuses entreprises innovantes et leur permettre d'accéder au financement de leur développement, je veux un capital- risque français à la hauteur. C'est pourquoi je propose que les assureurs vie aient l'obligation de placer 2% de leurs 1.600 Milliards d'euros d'actifs, soit 32 Milliards d'euros, en capital-risque.

Cette simple règle permettra de financer un grand nombre de nouvelles entreprises dont la France a tant besoin.

Un fonds d'investissement pour l'innovation en santé sera créé en partenariat avec la BPI, et les subventions aux startups innovantes seront conditionnées à un engagement pour l'entreprise de rester sur le

sol français et de ne pas revendre les technologies à une entreprise étrangère pendant 10 ans. Ce fonds pourrait ensuite s'ouvrir à d'autres secteurs.

De même, nous devons inciter les grandes entreprises à disposer de leurs propres fonds d'investissement dans les startups.

De même, pour fluidifier la transmission d'entreprises, je suggère d'abaisser à 7 ans le délai d'exonération des plus-values de cession des actions et parts sociales des PME.

Le numérique est incontestablement un secteur de socialisation et d'avenir, pourvoyeur d'emplois et de perspectives économiques pérennes. Dans cette perspective, il devra être soutenu et promu.

4 - La recherche et la formation supérieure restent les fondements de l'innovation long terme. Mais la valorisation financière de la recherche ne suffit pas la financer dans les circonstances actuelles et l'excellence de la formation est un objectif coûteux. Comment peut-on durablement répondre au défi du financement d'une maîtrise scientifique accrue permettant d'augmenter le transfert de savoir-faire, de la recherche à l'économie ? Comment peut-on resserrer les liens entre formation, recherche et entreprises ?

MLP : *La part de la recherche et développement publique et privée dans le PIB français est relativement faible (2,2% du PIB contre 2,9% en Allemagne). Mais, ceci masque un effondrement des dépenses publiques de R&D. En effet, l'OCDE nous informe que leur part dans le PIB est passée de 1,8% en 2000 à 1,15% en 2015. Pire, hors Crédit d'Impôt Recherche (CIR), la part est même inférieure à 0,8% du PIB.*

Je pense qu'il faut atteindre, en 5 ans, un objectif de dépenses publiques de recherche de 1% du PIB. C'est un effort important puisqu'il s'agira d'augmenter son budget de 30%.

Cependant, l'un des problèmes de la France est que, malgré un effort d'innovation assez élevé, le niveau de gamme de la production reste assez faible. La France se situe largement derrière l'Allemagne concernant le nombre de brevets triadiques par habitant et encore plus largement derrière le Japon.

D'aucuns estiment que ce décrochage est notamment dû à la mauvaise qualification de la population active. C'est notamment ce qui ressort des enquêtes PIAAC de l'OCDE.

Il faut donc concentrer nos efforts sur la formation initiale et sur la formation professionnelle pour faire davantage concorder les compétences des travailleurs aux demandes des entreprises.

De même, les dispositifs fiscaux, tels que le CIR, doivent être pérennisés mais davantage concentrés sur les PME et les startups notamment afin d'augmenter l'embauche de titulaires de doctorat dans les entreprises innovantes et ainsi recréer du lien entre le monde de la recherche et l'entreprise pour favoriser la recherche appliquée.

5 - Depuis 1986, le ministère de la Recherche reste arrimé au Ministère de l'Enseignement. Aujourd'hui, l'innovation relève de l'économie, des Finances, de la Recherche, voire du Premier ministre. Quelle est la mission de l'Etat dans une société française innovante, comment peut-il l'organiser et la coordonner avec l'Europe ?

MLP : *Les périodes de grande prospérité dans l'Histoire de France ont toujours été des périodes où les gouvernants se souciaient de l'industrie.*

Faut-il rappeler que c'est Colbert, ministre de l'industrie de Louis XIV, qui permit l'émergence de l'entreprise qui allait devenir Saint-Gobain, aujourd'hui leader mondial du verre employant 170 000 personnes ?

Si l'histoire de Saint-Gobain sous Colbert est la plus emblématique, elle est loin d'être la seule, le ministre de l'industrie ayant réussi à développer le secteur du luxe et de nombreux autres secteurs industriels, apportant ainsi richesse et prospérité à notre pays.

Un autre grand personnage de notre Histoire est connu pour avoir mené une politique industrielle réussie : il s'agit bien sûr de Charles De Gaulle.

Le général de Gaulle puis le président Pompidou, tous deux héritiers politiques de Colbert, avaient engagé, il y a 50 ans, une vraie politique industrielle, visionnaire pour la France dans des secteurs aussi divers que le nucléaire, l'aéronautique, les télécoms, le ferroviaire, l'armement ou encore le spatial.

En s'appuyant dans un premier temps sur la recherche publique puis dans un deuxième temps sur la commande publique, les entreprises françaises ont pu développer de nouvelles technologies et devenir des leaders sur leurs marchés intérieurs avant de conquérir les marchés extérieurs.

Ces entreprises ont bénéficié du volontarisme de De Gaulle et de son désir de pousser, par le patriotisme économique, les entreprises françaises dans de nouveaux secteurs prometteurs.

Ariane, Airbus, Concorde, le TGV, les équipements de télécommunication d'Alcatel, les centrales électriques avec Alstom sont les fruits de ce partenariat entre les entreprises privées et l'Etat-stratège, de cette combinaison entre la recherche privée et la recherche publique et de cette volonté d'acheter français.

Des centaines de milliers d'emplois qualifiés ont été créés, ainsi que des pôles d'excellence industriels encore mondialement reconnus aujourd'hui.

De nos jours, des présidents oublieux de leur devoir laissent filer nos champions créés par les grands hommes d'hier.

Bien sûr l'époque a changé, et il ne s'agit pas de copier le passé mais de s'inspirer d'une philosophie politique et économique qui a su démontrer son efficacité et sa modernité. C'est exactement ce que je ferai une fois au pouvoir.

6 - L'adoption et la mise en œuvre du principe de précaution a provoqué en France une réaction de blocage qui fait débat. Comment peut-on sortir de ce blocage ? Faut-il modifier, abroger ou compléter ce principe de précaution ? Y a-t-il des modèles étrangers ?

MLP : *Je pense qu'il était nécessaire d'inscrire le principe de précaution dans la Constitution. C'est une forme de garantie contre certaines dérives en permettant aux autorités nationales de prendre des mesures préventives pour protéger la santé, la sécurité alimentaire ou l'environnement, Il est aujourd'hui menacé par les divers traités de libre échange déjà négociés ou en cours de négociation (avec le Canada et les Etats-Unis notamment). Cependant, son application ne doit pas être trop stricte afin de ne pas constituer un véritable frein à l'innovation et à toute forme d'expérimentation. Ainsi, dès lors que le doute raisonnable est levé par des preuves scientifiques crédibles et sérieuses, le principe de précaution doit pouvoir s'effacer*

7 - Les concepts fondamentaux du droit, depuis le droit civil jusqu'au droit du travail, en passant par la propriété intellectuelle, sont bousculés par les technologies nouvelles, notamment le numérique. La France, pays des droits de l'Homme et du Code civil, se doit d'être à l'avant-garde de la pensée dans ce domaine. Souscrivez-vous à cette démarche d'adaptation juridique et comment comptez-vous l'organiser ?

MLP : *Les technologies nouvelles présentent une véritable opportunité pour l'économie de demain. Cependant, le cadre juridique actuel doit être adapté afin de prendre en compte ces évolutions et ce de manière rapide, pour ne pas prendre de retard.*

C'est pourquoi je propose la création d'un secrétariat d'Etat dédié aux mutations économiques qui sera directement rattaché au ministère des finances afin d'anticiper les évolutions des formes de travail liées aux nouvelles technologies (ubérisation, robotisation, économie du partage...).

Ainsi, toute nouvelle régulation devra être établie avec l'ensemble des secteurs concernés pour préserver une concurrence loyale.

Annexe 1 - 3 – Réponses de M. Mélenchon



1 - Innovation et emploi

JLM : Nous comptons redynamiser l'emploi par l'innovation en investissant massivement dans les filières d'avenir telles que les énergies renouvelables (via la transition écologique) et la mer, et de façon générale nous aurons besoin de recherche et d'innovation pour mettre en œuvre la bifurcation de nos modes de production nécessaire à la transition écologique de notre économie. Nous prévoyons ainsi par exemple la création de 300 000 emplois grâce à l'économie de la mer ou encore de 300 000 emplois par l'évolution du système agricole vers une agriculture paysanne et écologique.

Nos objectifs de renforcer la prééminence française dans le virtuel et de soutenir les créations françaises (jeux vidéo notamment) dans un but émancipateur tout comme de soutenir la recherche publique sur la réalité et l'humanité augmentées seront aussi sources d'emplois.

Nous veillerons à l'inverse à ce que l'innovation ne se fasse pas au détriment des conditions de travail mais qu'elle soit au service d'emplois de qualité. Le développement des activités liées à l'économie collaborative sera ainsi encadré pour préserver le caractère de « partage » et d'utilité sociale contre la privatisation, l'évasion fiscale, la concurrence déloyale ou encore « l'ubérisation » des activités.

2 & 3 - Stimuler l'entrepreneuriat, financer l'innovation

JLM : Afin de stimuler l'entrepreneuriat et de financer l'innovation, nous proposons les mesures suivantes :

- Financer l'escompte des PME à taux zéro par le pôle financier public
- Réserver l'avantage fiscal de l'assurance-vie aux fonds investis en France
- Encadrer la sous-traitance et étendre la responsabilité juridique, sociale et écologique des donneurs d'ordre
- Créer un fonds de solidarité interentreprises financé grâce à un barème progressif pour mutualiser la contribution sociale entre petites et grandes entreprises
- Généraliser l'économie sociale et solidaire, garantir son accès au financement et aux marchés publics

4 - La recherche et la formation

JLM : *Le continuum entre recherche fondamentale, recherche finalisée et recherche industrielle doit être repensé. Nous avons besoin de R&D dans les entreprises pour répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux. Le transfert entre la recherche publique et les entreprises privées passera structurellement par l'augmentation du nombre de recrutements de docteurs formés par l'Université et les Établissements de recherche publique au sein des entreprises privées.*

Par ailleurs, les connaissances acquises par le service public seront par défaut rendues accessibles aux acteurs privés, comme à tous les citoyens, via le dépôt des publications des chercheurs français sur les archives ouvertes nationales. Nous renforcerons et rénovons aussi les instituts techniques qui facilitent le transfert de connaissances.

Nous augmenterons le nombre de postes d'interface, de chercheurs d'entreprises privées ou d'instituts techniques accueillis dans des laboratoires publics, et réciproquement, et renforceront les établissements publics dédiés à la recherche finalisée (ex CEA ou INRA). Enfin, des aides à la R&D privée seront aussi proposées sur les grands thèmes d'intérêt pour la planification écologique, mais elles seront ciblées sur les PME et non les grands groupes.

Enfin, nous sortirons de la logique utilitariste de la recherche. Comme l'a dit Jean-Luc Mélenchon dans son discours à Lyon le 5 février 2017 :

« Si nous respectons la recherche et les sciences pratiques, eh bien nous avons un intérêt de très long terme à ce qu'il existe en France une recherche fondamentale libre. Une recherche où on ne vient pas toutes les 5 minutes demander au chercheur quand on va pouvoir tirer un brevet pour le mettre sur le marché. Vous avez besoin de la liberté de l'esprit plutôt que de celle du commerce. »

Nos propositions sont ainsi les suivantes :

- *Réorganiser les grands instituts publics de recherche (CNRS, Inserm, INRA etc.) garant des recherches d'intérêt général et supprimer l'Agence nationale pour la recherche (ANR)*
- *Redonner à l'enseignement supérieur et à la recherche les moyens nécessaires au développement du savoir et de la qualification professionnelle*
- *Refonder le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour favoriser les financements pérennes plutôt que des appels à projets erratiques, augmenter le budget des universités et assurer une rémunération unifiée. Concernant la formation, nous proposons de :*
- *Développer les cursus courts dans l'enseignement supérieur et encourager la poursuite d'études après un bac professionnel ou technologique (BTS, DUT, licences professionnelles ...)*
- *Refonder l'organisation de la formation professionnelle des adultes et la formation continue et l'inclure dans le service public de l'enseignement professionnel. Elle doit d'abord profiter aux travailleurs pas ou peu qualifiés et aux chômeurs*

5 - La mission de l'Etat

JLM : *Le rôle de l'Etat est essentiel afin de permettre à la fois une impulsion massive dans les secteurs qui nécessitent un fort investissement pour se développer et une garantie du temps long et de l'indépendance par rapport aux intérêts financiers de court terme.*

C'est pourquoi nous créerons des pôles publics ou impulserons des plans nationaux dans les secteurs stratégiques que sont la banque, l'énergie, la mer, l'espace ou encore le numérique. Ainsi nous proposons de:

- *Créer un pôle public bancaire notamment par la socialisation de banques généralistes et accorder une licence bancaire à la Banque publique d'investissement dans son ensemble (groupe BPI France) lui permettant de se financer auprès de la Banque centrale pour financer les entreprises et une politique du crédit sur critères sociaux et écologique*
- *Créer un pôle public de l'énergie pour mener une politique cohérente, en renationalisant EDF et Engie (ex-GDF) en lien avec des coopératives locales de production et consommation d'énergies renouvelables et en favorisant l'autoproduction et le partage des excédent*
- *Développer les énergies marines renouvelables (EMR) dans le cadre du plan de transition énergétique et d'une maîtrise publique des installations et réseau*
- *Refuser l'abandon de la filière d'énergie marine et assurer son développement industriel par la nationalisation de la branche Energies Marines d'Alstom cédée à General Electric, de la branche éolienne d'Areva cédée à Siemens*
- *Garantir le lancement de la fusée Ariane 6 en 2020 et renforcer les recherches pour Ariane 7, notamment la recherche pour un lanceur réutilisable en 2025 et la maîtrise des technologies nécessaires à un vol habité*
- *Revenir sur la privatisation d'Arianespace et la filière de lancement de satellites, renforcer les moyens du Centre national d'études spatiale*
- *Reconquérir la maîtrise publique des technologies liées au numérique et aux télécommunications (câble sous-marin, tirs de satellites, réseaux basse et haute tension, etc.*
- *Anticiper les transformations numériques du travail et de la production en lançant un plan pour l'industrie 4.0 associant les salariés*

6 - Rétablir un consensus favorable à l'innovation

JLM : *Le principe de précaution est à l'heure actuelle un garde-fou indispensable contre de nouveaux scandales sanitaires ou environnementaux. Il ne doit pas être vu comme un frein à l'innovation et aux nouvelles technologies mais comme un outil de contrôle citoyen permettant un débat de société autour des craintes et des bénéfices apportés par de nouvelles technologies ou produits.*

7 - La révolution juridique

JLM : *Nous envisageons une réforme du droit d'auteur pour les supports numériques, en légalisant le partage non-marchand entre individus d'œuvres culturelles dématérialisées.*

Parallèlement, nous estimons que les ressources numériques doivent être protégées en reconnaissant un « domaine commun » informationnel. Ce domaine est composé du domaine public et de l'ensemble des données, informations et savoirs qui ne sont pas protégés par la propriété intellectuelle. L'intégrer dans la loi permettra de le préserver contre les appropriations marchandes (copyfraud) et de garantir l'accès durable de tous et toutes à la connaissance.

*

DOCUMENT DE TRAVAIL

Annexe 1 - 4 – Réponses de M. Macron



1 – Innovation et emploi : Cette question technique a donné lieu à de nombreux travaux, mais reste l'objet d'un débat. Pensez-vous que l'innovation soit la clé de la réponse au problème de l'emploi à terme ? Comment faire de l'innovation une réponse efficace au chômage dans notre pays ?

EM : *L'innovation est source de gains de productivité et de compétitivité. Elle est donc avant tout vectrice de croissance et d'emplois. Toutefois, les innovations radicales, comme la robotisation aujourd'hui et la machine à vapeur hier, bouleversent l'organisation de l'économie. Cela fait inévitablement des perdants à court terme, qui peuvent, par exemple, perdre leur emploi si leur tâche est fortement automatisable. La responsabilité de la puissance publique, ce n'est pas d'empêcher ces mutations, mais de les accompagner. C'est pourquoi nous voulons réformer fondamentalement notre système de formation continue, en renforçant les droits des plus précaires et en permettant aux utilisateurs de s'adresser directement aux organismes de formation, sans intermédiaire. Par ailleurs, dans le but de faciliter les transitions et de donner de véritables sécurités aux Français, nous instaurerons un droit à mobilité professionnelle : l'assurance-chômage deviendra un droit. Elle sera ouverte à tous, y compris aux indépendants et aux entrepreneurs, y compris aussi aux salariés qui démissionneront de leur poste, par exemple pour débiter une nouvelle carrière ou porter un projet entrepreneurial.*

2 – Stimuler l'entrepreneuriat : La dynamique entrepreneuriale des USA comme celle de l'Allemagne constitue l'une des principales raisons de leur succès en matière d'innovation. En France, l'entrepreneur court le même risque (9 échecs sur 10), mais en cas d'échec, il subit en plus un risque social de déclassement très difficile à surmonter dans notre pays.

L'innovateur-entrepreneur n'a pas encore sa vraie place dans la société française. Quelles mesures comptez-vous prendre pour stimuler l'entrepreneuriat français ? Notamment pour attirer encore plus de

personnes de qualité, éventuellement étrangères-? Et aussi, pour prendre en compte les entrepreneurs en situation d'échec ?

EM : *La création d'une entreprise est un projet de long terme, un projet dans lequel il faut tout donner et prendre des risques. Je veux donc assurer un cadre simple, lisible et stable à tous les créateurs d'entreprises. Sur le plan fiscal, nous ne modifierons pas plus d'une fois un même impôt sur le quinquennat. Sur le plan social et administratif, nous continuerons les efforts de simplification, supprimerons la caisse qui gère le RSI pour que les indépendants, afin qu'ils bénéficient de la même qualité de service que tous les salariés, tout en réduisant drastiquement les charges.*

Stimuler l'entrepreneuriat, c'est à la fois récompenser ceux qui ont réussi et accompagner ceux qui ont échoué. Je souhaite revoir la fiscalité des plus-values mobilières. Elles seront assujetties à un taux forfaitaire de l'ordre de 30% prélèvements sociaux compris, et non plus à l'impôt sur le revenu. Pour ceux contraints d'abandonner leur projet, ils bénéficieront de l'assurance chômage, au même titre que les salariés.

Enfin, nous souhaitons promouvoir l'immigration de la connaissance. Nous allégerons les procédures et réduirons les délais d'obtention des visas « talents », pour améliorer l'attractivité de la France dans la compétition internationale pour attirer les talents étrangers. Nous développerons aussi les visas de circulation pour les professionnels, et simplifierons les modalités d'accès au travail pour tous les étudiants titulaires d'un master en France.

3 - Financer l'innovation et lui donner une dimension mondiale : La capacité de financement de la « chaîne d'innovation » en France, depuis la start-up jusqu'aux «licornes» nécessite une hausse en volume et en qualité pour être au niveau des leaders européens. Êtes-vous prêt à renforcer le *capital-innovation* français (y compris les Business Angels) en lui donnant davantage de moyens pour financer l'innovation ? Dans l'affirmative quels moyens mettez-vous en œuvre pour y parvenir ?

EM : *Nous voulons privilégier le risque plutôt que la rente. L'ISF sera transformé en impôt sur la rente immobilière, afin qu'un investissement dans une start-up soit davantage récompensé qu'un placement dans la pierre. Nous développerons aussi de nouveaux modes de financement et renforcerons la désintermédiation, pour privilégier les financements sur fonds propres plutôt que ceux sur la dette.*

Financer l'innovation, c'est aussi redonner des marges à nos entreprises pour investir. Nous relancerons la compétitivité et l'attractivité de notre économie en transformant le CICE en baisses définitives de charges, en supprimant toutes les charges sociales générales au niveau du SMIC, et en rapprochant l'Impôt sur les Sociétés (IS) à la moyenne européenne, en le portant sur le quinquennat à 25%. Nous maintiendrons par ailleurs les aides à l'innovation, notamment le Crédit d'Impôt Recherche et le dispositif Jeunes Entreprises Innovantes, et simplifierons la machine administrative pour y avoir recours.

4 – La recherche et la formation : La recherche et la formation supérieure restent les fondements de l'innovation à long terme. Mais la valorisation financière de la recherche ne suffit pas à la financer dans les circonstances actuelles et l'excellence de la formation est un objectif coûteux. Comment peut-on durablement répondre au défi du financement d'une maîtrise scientifique accrue permettant d'augmenter le transfert de

savoir-faire, de la recherche à l'économie ? Comment peut-on resserrer les liens entre formation, recherche et entreprises ?

EM : *Nous souhaitons faire de la recherche une priorité nationale. À ce titre, le budget de l'enseignement et de la recherche sera sanctuarisé sur la durée du quinquennat, et des moyens supplémentaires seront accordés sur des bases contractuelles. Le transfert de connaissance est une nécessité pour assurer une bonne diffusion de la recherche comme pour améliorer son efficacité : nous la valoriserons et maintiendrons les incitations existantes. Nous permettrons aussi aux universités de diversifier leurs sources de financement et ainsi de travailler avec un plus grand nombre d'acteurs.*

5 – La mission de l'Etat : Depuis 1986, le ministère de la Recherche reste arrimé au Ministère de l'Enseignement. Aujourd'hui, l'innovation relève de l'économie, des Finances, de la Recherche, voire du Premier ministre. Quelle est la mission de l'Etat dans une société française innovante, comment peut-il l'organiser et la coordonner avec l'Europe ?

EM : *En premier lieu, l'État doit assurer un socle de connaissances, d'abord par la formation de nos chercheurs, puis par le financement de la recherche fondamentale. C'est le rôle du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.*

Le rôle de l'État est ensuite de transformer ces connaissances en recherche appliquée puis en innovation. Cela passe par un cadre fiscal et réglementaire stable, lisible et adapté pour nos entreprises, mais aussi par des aides spécifiques lorsque cela est nécessaire. C'est davantage le rôle des ministères économiques et financiers.

Il est bien évidemment nécessaire de faire dialoguer ces deux mondes. C'est pourquoi la recherche partenariale sera une priorité du quinquennat.

6 – Rétablir un consensus favorable à l'innovation : L'adoption et la mise en œuvre du principe de précaution a provoqué en France une réaction de blocage qui fait débat. Comment peut-on sortir de ce blocage ? Faut-il modifier, abroger ou compléter ce principe de précaution ? Y-a-t-il des modèles étrangers ?

EM : *Nous souhaitons favoriser les expérimentations : lorsqu'une norme est vraisemblablement inadaptée face à un projet innovant, nous devons permettre une dérogation temporaire et en évaluer le résultat.*

7 – La révolution juridique : Les concepts fondamentaux du droit, depuis le droit civil jusqu'au droit du travail, en passant par la propriété intellectuelle, sont bousculés par les technologies nouvelles, notamment le numérique. La France, pays des droits de l'Homme et du Code civil, se doit d'être à l'avant-garde de la pensée dans ce domaine. Souscrivez-vous à cette démarche d'adaptation juridique et comment comptez-vous l'organiser ?

EM : *Les nouvelles technologies bousculent nos vies et l'organisation de notre société. La question de l'adaptation de notre droit à ces mutations se posera nécessairement, et, dans certains cas, entraînera d'importants changements. Toutefois, nous devons prendre garde à ne pas s'éloigner de nos valeurs et des principes fondateurs de la République. L'excellence et la pluridisciplinarité de nos universitaires ainsi que la vigueur du débat public en sont probablement les meilleurs garants.*

À VENIR

*

DOCUMENT DE TRAVAIL

Annexe 2 – 1 – Réponses de M. Dupont-Aignan



1 - Pensez-vous que l'innovation soit la clé de la réponse au problème de l'emploi à terme ? Comment faire de l'innovation une réponse efficace au chômage dans notre pays ?

NDA : Dans un monde globalisé de plus en plus intégré, où la concurrence sans cesse plus féroce pousse au dumping social et écologique, l'innovation est sans nul doute l'avantage comparatif le plus essentiel sur lequel les pays occidentaux doivent s'appuyer. Le maintien de standards de vie auxquels nous sommes habitués depuis le milieu du XXe siècle ne sera possible que si l'ensemble des acteurs économiques – entrepreneurs, chercheurs, entreprises, institutions publiques – élaborent un système dans lequel les découvertes scientifiques et techniques intègrent le marché avec fluidité. Alors que 50% des entreprises créées disparaissent avant d'atteindre leur sixième année, il est impératif d'élaborer les moyens adéquats de financement de l'entrepreneuriat et d'affronter efficacement la concurrence internationale.

Si le progrès technique est irrépessible, l'État garde un rôle fondamental dans l'orientation qu'il doit prendre et la gestion de ses répercussions sociales. Le processus de destruction créatrice, bien que devant se traduire, à terme, par l'amélioration de la condition humaine, n'est pas indolore. Pour mémoire, la deuxième révolution industrielle, de par les profondes déstructurations/restructurations mentales, sociales, territoriales et démographiques qu'elle a impliquées, a suscité le problème critique du paupérisme – avec ce qu'il a impliqué de misère humaine, de troubles sociaux, de révolutions, de débats virulents et d'idéologies brutales – qui n'a trouvé d'issue qu'au terme d'un siècle de remous et de drames, avec l'émergence de l'État-providence. À l'aube de la troisième révolution industrielle, des solutions doivent être élaborées qui nous permettent d'assurer la transition robotique et informatique sans abandonner les laissés pour compte.

La reconstitution sur notre territoire du tissu industriel exportant vers les pays avides d'énergie renouvelable, de puissance de calcul (super-ordinateurs, ordinateurs quantiques), d'innovations médicales et de technologie de transport d'énergie sera un formidable levier pour l'emploi en France.

2 - Quelles mesures comptez-vous prendre pour stimuler l'entrepreneuriat français ? Notamment pour attirer encore plus de personnes de qualité, éventuellement étrangères ? Et aussi, pour prendre en compte les entrepreneurs en échec ?

NDA : *Les lourdeurs administratives et la fiscalité écrasante constituent un verrou que je m'engage à faire sauter. Je propose un pacte social et économique gagnant-gagnant avec les entreprises et les salariés : baisses de charges et d'impôts ciblées de 40 milliards d'euros sur les entrepreneurs (français ou étrangers) qui croient en la France et au Made in France.*

Pour alléger encore cette fiscalité du capital qui fait fuir les investisseurs, je m'inspire du modèle allemand très simplifié qui applique un taux de 26,38 % à tous les investissements en capital. Pour faciliter la transmission d'entreprises en les exonérant de droits de succession et de donation sur 90% de leur valeur (75 % aujourd'hui)

Afin de stimuler la croissance des Jeunes Entreprises Innovantes (selon les critères actuels : PME de moins de 8 ans et avec des dépenses de recherche représentant au moins 15 % des charges fiscalement déductibles au titre du même exercice), je propose la mise en place d'un dispositif 0 charges (exonération de toutes les charges sans exception) et 0 impôts pendant 3 ans.

3 - Êtes-vous prêt à renforcer le capital-innovation français (y compris les Business Angels) en lui donnant davantage de moyens pour financer l'innovation ? Dans l'affirmative, quels moyens mettez-vous en oeuvre pour y parvenir ?

NDA : *Les financements pour les start-ups technologiques en France sont faibles. En France, nous reposons encore sur les dispositifs mis en place par la loi Allègre de 1999. La subvention Émergence de BPI France d'aide à la maturation de projets technologiques pour des jeunes start-ups innovantes, est dotée d'un budget annuel de 1,6 millions d'euros sur toute la France. Ces subventions sont ventilées sur des thématiques vagues, sans expertise technique du projet subventionné. Ce budget doit être augmenté sensiblement et porter sur des progrès au business model viable.*

Pour orienter l'épargne et les placements vers la production en France, je propose de créer un livret d'épargne « Innovation française »

Pour favoriser l'activité des « Business Angels » et permettre de déduire 100% de l'ISF pour des investissements dans des PME innovantes produisant en France.

Pour protéger nos fleurons, je propose :

D'établir un système d'actions préférentielles pour protéger nos entreprises stratégiques des OPA. Il est insupportable de voir les fleurons de l'industrie française qui sont démembrés quand ils passent sous contrôle étranger.

Réserver 75% de la commande publique aux entreprises produisant en France et 50% aux PME.

4 - Comment peut-on durablement répondre au défi du financement d'une maîtrise scientifique accrue permettant d'augmenter le transfert de savoir-faire, de la recherche à l'économie ? Comment peut-on resserrer les liens entre formation, recherche et entreprise ?

NDA : Le lien entre la recherche et l'application commerciale est tragiquement distendu en France. À titre d'exemple, seulement 1% du Crédit d'impôt recherche (CIR) est dépensé par les entreprises pour embaucher des doctorants. Afin de resserrer ce lien, je propose :

De créer un commissariat aux Filières d'Avenir (et redéployer les moyens existants dispersés) chargé de définir les filières à développer en priorité avec les dépenses publiques et d'évaluer l'implication de l'État nécessaire pour relever les enjeux de demain dans ces secteurs afin de favoriser les externalités positives pour nos TPE, PME et ETI. La place de la France dans 5 ans dépend de notre capacité à déceler les filières d'avenir.

De définir un nouveau modèle de thèse doctorale, permettant à un étudiant doctorant de se saisir d'une technologie d'un laboratoire et de l'industrialiser dans l'optique de l'intégrer à une start-up qui bénéficierait à terme d'un transfert technologique.

Favoriser l'intégration d'unités de recherche aux seins des universités tel que le projet de Paris Saclay le propose et d'augmenter les interactions avec les entreprises.

5 - Quelle est la mission de l'État dans une société française innovante, comment peut-il l'organiser et la créer avec l'Europe ?

NDA : Le rôle de l'État est à mon sens double. Il doit être à la fois le grand facilitateur de l'innovation en même temps que le stratège nous permettant de nous projeter dans l'avenir. Il doit pouvoir faire le pont entre les start-ups et les Français : nous devons trouver un mixte entre État stratège, patriotisme économique et crowdfunding.

Concernant la gestion interne de l'innovation, l'État aura à charge de protéger les brevets qui ont été subventionnés par le CIR, par des subventions ou allocations. Il détiendra un droit de regard sur les conditions d'exploitation par le biais d'une nouvelle institution financière indépendante en charge d'appliquer la stratégie de protection industrielle, gérant le portefeuille de brevets et sélectionnant les projets technologiques avec expertise, financée par l'ajustement du CIR.

Une plateforme web publique sera mise en place permettant de faire une campagne de financement participatif auprès Français avec des projets sélectionnés par BPI France.

L'État doit aussi être l'initiateur des grands projets portant sur les technologies de demain : je fixe l'objectif de la construction du premier prototype de centrale nucléaire à thorium pour l'horizon 2030.

Bien entendu, les investissements lourds ne peuvent être supportés à une échelle qui ne serait que nationale. C'est ici qu'intervient le rôle absolument fondamental de nos partenaires européens et mondiaux. Et en la matière, beaucoup de choses restent à accomplir et à rénover. Le cadre de l'Union européenne (UE) tel qu'il est défini actuellement est totalement inadapté. Aujourd'hui, l'UE a échoué scientifique et industriellement sur les sujets essentiels, par son incapacité à proposer une politique autre qu'incantatoire. Sa marque est le manque de coordination, d'objectifs clairs et de financement (en attestent les exemples de GALILEO et de CONNECTOME).

À l'échelle de l'Europe, des réussites sont cependant observées : le projet VIRGO est un bel exemple de réussite. Pourtant, c'est un projet qui se trouve être une coopération française et italienne exclusivement. C'est là un exemple à imiter : il nous faut une Europe à la carte, qui porte sur des projets concrets : dans les

transports, l'informatique quantique, le secteur médical, la lutte contre le cancer.

Cela implique un changement complet du paradigme européen. Nous devons passer d'une gestion technocratique et hyper-centralisée datant des années 1950 à une logique fonctionnelle et concrète de la coopération européenne. Les liens entre les grands pôles de recherches européens et la société civile doivent être resserrés.

6 - Comment peut-on sortir de ce blocage ? Faut-il modifier, abroger ou compléter ce principe de précaution ? Y a-t-il des modèles étrangers ?

NDA : Le principe de précaution (PP), tel que je le conçois, peut être compris selon deux acceptions. L'une est naïve et crée un climat défavorable à l'innovation, l'autre est fondée sur des critères bien précis. Depuis la constitutionnalisation de la Charte de l'environnement en 2005, le PP, mal défini, a été dévoyé et élargi inconsidérément. Le tableau ci-dessous résume les critères qui me semblent pertinents dans l'application du PP :

À titre d'exemple, l'application du PP me semble pertinente concernant les OGM : l'ingénierie génétique, qui ne ressemble en rien au simple croisement traditionnel entre différentes espèces de fruits ou de légumes comme les défenseurs des OGM le prétendent souvent, contient un risque incalculable et systémique aux effets irréversibles. Contrairement aux autres espèces végétales, les OGM n'ont pas été éprouvés par l'évolution darwinienne qui court sur des millions d'années : comment évaluer sérieusement la résistance des OGM à un environnement donné et les risques qu'il peut représenter pour la santé ? Dans ce domaine, la charge de la preuve n'incombe pas aux sceptiques mais à ceux favorables à l'utilisation massive d'organismes modifiés par ingénierie génétique.

| Gestion des risques standards | Risques soumis au principe de précaution |
|---|--|
| Dommage localisé | Ruine systémique |
| Possibilité d'un calcul coûts-dommages | Éviter à tout prix |
| Statistique | Basé sur la fragilité d'un écosystème |
| Statistique | Probabiliste non-statistique |
| Variations | Ruine |
| Probabilité convergentes | Probabilités divergentes |
| Peut être absorbé avec le temps | Irréversible |
| Facteurs indépendants | Facteurs interconnectés |
| Fondé sur des preuves | Risques non encore prouvés |
| Émergence naturelle par suite d'essais et d'erreurs | Construit par ingénierie humaine |

En revanche, le PP ne s'applique pas au nucléaire. Si ce secteur nécessite évidemment une grande prudence et une attention particulière des pouvoirs publics, ses risques sont assez bien connus et les conséquences des accidents nucléaires restent relativement localisées.

C'est cette approche, aux critères simples et bien définis, qui est la mienne en matière d'innovation et d'évaluation des risques. De fait, elle permet une bien plus grande marge de manoeuvre que ne le permettent aujourd'hui les invocations parfois absurdes du PP.

**The Precautionary Principle (With application to the Genetic Modification of Organisms,
http://necsi.edu/research/prec_autionaryprinciple.html*

7 - Souscrivez-vous à cette démarche d'adaptation juridique et comment comptez-vous l'organiser ?

NDA : *Un des aspects fondamentaux de l'inadéquation du modèle juridique français réside dans ce lien trop distendu entre la recherche et son application commerciale. Pourtant, ce lien peut être fait par une véritable culture du dépôt de brevets industriels. Le brevet est aujourd'hui le seul outil permettant à une entreprise de garder son avance technologique et de se garantir l'exploitation exclusive de son travail de R&D. Pourtant, la France en dépose 8 fois moins que le Japon et 2 fois moins que l'Allemagne. S'ajoute à cela une hémorragie de brevets, dont le rachat d'Aldebaran Robotics par SoftBank (Japon) est un exemple éloquent. La cause de ce manque de dépôts vient pour partie du manque d'incitation à le faire des chercheurs et ingénieurs. Il est impératif de les former à la question du brevet (brevetabilité d'un sujet, savoir rédiger un brevet, connaître les étapes pour le déposer). Je propose :*

De créer une allocation entrepreneur-innovation technologique favorisant la maturation d'un projet technologique innovant, pouvant déboucher sur le dépôt de brevets à haute valeur ajoutée, limitée à une période non renouvelable de 2 ans. Une mesure insignifiante en termes de dépenses publiques mais cruciale pour soutenir l'innovation française.

Le versement de royalties sur l'exploitation industrielle de brevets de qualité déposés par les chercheurs et ingénieurs.

D'autofinancer partiellement la recherche par un circuit de transfert technologique de brevets de qualité vers des start-ups prêtes à les mettre en application avec versement de royalties à l'exploitation.

Mon objectif est de faire de la France le paradis des chercheurs.

*

Annexe 2 - 2 – Réponses de Madame ARTAUD



Réponses aux questions du collectif innovation 2017.

1 - Innovation et emploi

NA : *L'innovation est-elle la clé de la réponse au chômage, tel que vous le suggérez ? Nous tenons d'abord à dire que nous saluons les ingénieurs, les techniciens, les ouvriers qui, souvent sans que cela leur rapporte quoi que ce soit de plus, consacrent leur énergie à améliorer les techniques, en particulier les techniques de production. Leurs efforts sont en effet le gage que l'humanité saura un jour définitivement sortir de la misère et du besoin. Mais on ne peut pas prêter à l'innovation technique plus qu'elle ne peut. En particulier, le chômage n'est pas un problème technique, mais un problème de rapport de forces entre les classes sociales. Ainsi l'innovation technique dans les moyens de production, par exemple les chaînes de montage robotisées, est source de chômage si les travailleurs n'imposent pas que l'utilisation de ces moyens techniques ultramodernes soit accompagnée de la diminution du temps de travail et de la répartition du travail entre tous. Sans un tel rapport de forces empêchant le patronat de décider selon ses profits, l'innovation technique ne peut servir qu'à supprimer des emplois afin d'augmenter les bénéfices. De même, quand émergent de nouveaux secteurs plus profitables, la loi du marché est telle que les capitalistes ferment des entreprises dans les anciens secteurs devenus moins rentables. C'est d'ailleurs une des contradictions de fond de la société capitaliste. Les possibilités techniques de produire des richesses, de soigner, de voyager, de communiquer sont sans cesse améliorées et pourtant la misère, le chômage ne régressent pas en proportion, loin de là. Les techniques modernes ne sont mises en œuvre que si elles rapportent du profit. Pour que l'innovation technique serve toute la société, il faudrait que l'économie soit gérée collectivement et rationnellement, il faudrait en finir avec le marché.*

2 - Stimuler l'entrepreneuriat

NA : *Nous pensons que les innovateurs trouveraient vraiment leur place dans une société où les besoins des hommes seraient la priorité. Déjà aujourd'hui, dans nombre de laboratoires de recherche publics, ce n'est pas le profit qui motive les chercheurs, mais la soif de connaître, de créer, de soigner. Si les chercheurs sont obligés de se tourner vers le marché, de créer leur entreprise pour valoriser le produit de leur recherche, c'est parce que les crédits publics ne sont plus à la hauteur de ce qu'ils étaient. Il n'est donc pas question pour nous de « stimuler l'entrepreneuriat » dans ce pays, mais de promouvoir les intérêts de la collectivité en défendant la recherche publique.*

3 - Financer l'innovation et lui donner une dimension mondiale

NA : *Le financement de l'innovation en France est surtout une source sans fin de détournement de fonds. Il suffit de voir ce que les entreprises font du Crédit Impôt Recherche. C'est pour elles une manière de se faire subventionner sans même que la véracité de leur « recherche » soit contrôlée. Ce financement profite en premier lieu aux plus grosses d'entre elles. Il en est de même des pôles de compétitivité qui permettent surtout à quelques trusts de faire financer leurs développements techniques par l'Etat, qui supporte ainsi les risques tandis que les entreprises et leurs actionnaires récoltent les profits. Il est d'ailleurs indécent que l'Etat ou des collectivités locales soutiennent des start-up ou des Business Angels. C'est une autre manière de subventionner les trusts. A la fin, quand un trust rachète une start-up qui a réussi à percer, quelques chanceux deviennent millionnaires, mais le trust qui la rachète multiplie lui sa mise et profite ainsi du développement de nouveaux produits aux frais de la collectivité.*

4 - La recherche et la formation

NA : *Nous ne pensons pas qu'il faille « resserrer les liens entre formation, recherche et entreprises ». Toute une partie de l'enseignement supérieur est en train de mourir de ces réformes qui justement font des entreprises l'arbitre dans la formation supérieure. L'enseignement doit au contraire permettre au plus grand nombre d'accéder à une culture générale la plus vaste possible dans tous les domaines, et non chercher à mettre les étudiants dans les rails de ce qui profitera aux entreprises. Sur le fond, ces réformes de l'enseignement supérieur ne servent aujourd'hui qu'à faciliter aux entreprises le recrutement de salariés déjà formés et prêts à être exploités, ce qui fait économiser au patronat les mois ou les années pendant lesquelles les ouvriers, les techniciens et les ingénieurs se formaient aux métiers spécifiques de la branche dans laquelle ils travaillaient.*

De même le « transfert de savoir-faire de la recherche à l'économie » n'est pas souhaitable sans que les entreprises soient véritablement contrôlées par la collectivité. Il suffit de voir ce que Monsanto a fait des Organismes Génétiquement Modifiés. Alors qu'ils pourraient permettre de nourrir plus facilement des peuples entiers, les OGM entre les mains de Monsanto sont devenus une source d'endettement et d'asservissement sans fin pour des millions de paysans.

5 - La mission de l'Etat

NA : *Un Etat au service des intérêts de la collectivité investirait dans la recherche publique, rétablirait les crédits amputés ces dernières années, embaucherait des chercheurs, des techniciens, des ouvriers dans des laboratoires. Et il permettrait à tous de bénéficier des résultats de leurs travaux en les mettant à la disposition de la collectivité. L'Etat dans ce pays fait tout le contraire depuis des dizaines d'années. Il réduit les moyens du secteur public et met la recherche publique au service des intérêts du privé. Il est fondamentalement au service de la classe capitaliste.*

6 - Rétablir un consensus favorable à l'innovation

NA : Vous posez la question du principe de précaution que vous rendez responsable du « blocage » de l'innovation. Nous pensons au contraire que le principe de précaution n'est pas suffisamment appliqué et que les entreprises privées ont trop de liberté. Elles peuvent mettre sur le marché leur production sans véritable contrôle. Il suffit pour cela de se remémorer le scandale du Médiateur, celui de l'amiante, celui des prothèses PIP... Pour « rétablir un consensus favorable à l'innovation », il faut un véritable contrôle de ce que font les entreprises, non seulement par leurs travailleurs mais aussi par les consommateurs. Un tel contrôle n'est possible qu'avec la suppression du secret industriel, commercial et bancaire.

7 - La révolution juridique

NA : S'il y a une révolution à faire, elle est dans le domaine de la propriété. Il faudrait en finir avec le secret industriel, les licences, la propriété intellectuelle, les brevets qui sont autant de moyens pour les trusts de protéger leur marché et qui au final entravent le progrès technique. Ainsi, dans la recherche du vaccin pour Ebola, on a vu des laboratoires privés en concurrence les uns avec les autres protéger jalousement les résultats de leurs recherches alors qu'une coopération entre ces équipes aurait sans doute permis de trouver un résultat plus rapidement. On le voit aussi avec les brevets qui sont autant un moyen de protéger et de monnayer une idée qu'un moyen d'empêcher d'autres de développer cette idée. Les entreprises consacrent à la propriété intellectuelle et au secret industriel des sommes folles, car ils sont les garants de leurs profits.

Guillaume PERCHET

Pour l'équipe de campagne de Nathalie Arthaud

*

Annexe - Précisions de vocabulaire

Dans les documents du « Collectif Innovation 2017 », les mots ci-dessous ont une signification précise

1 - L'innovation :

La nature économique de l'innovation est d'être le développement d'un nouveau paradigme social globalement et durablement plus efficace que les précédents.

La nature philosophique et anthropologique résulte de la nature économique qui, par accumulation, permet à l'homme de prendre le contrôle de sa condition humaine.

2 – L'innovateur et les co-innovateurs (inventeur & entrepreneur) – Standard technique & Modèle économique :

D'un point de vue sociologique, l'innovateur (souvent un entrepreneur-inventeur) est l'architecte de l'innovation. Sa fonction est de définir le standard technique et le modèle économique puis de prouver la qualité de son choix, en réalisant les premières ventes significatives. Il est donc celui qui engage avec succès le début du processus de choix collectif en faveur de l'innovation.

Le standard technique est la définition des fonctions et des caractéristiques « techniques », tandis que le modèle économique est le mode de commercialisation.

3 – L'écosystème de l'innovateur :

L'innovateur est un être vivant et a un écosystème avec des ressources et des régulations (Ce sont des institutions au sens de l'économie institutionnelle).

4 – La valeur d'Innovation :

C'est la rente dite « de Ricardo » associée au nouveau produit ou service. En dépit des difficultés techniques d'évaluation, cette rente peut servir à évaluer l'innovation et permet de confirmer son caractère additif.

5 – L'innovation ouverte :

L'innovation a toujours été "ouverte" car elle est toujours l'ultime synthèse des différentes possibilités technico-économique de l'époque. Aujourd'hui, la compétition est mélangée avec des partenariats.

6 – L'innovation déflationniste :

Une analyse monétaire de l'innovation montre clairement son caractère déflationniste. Cela tient à la compétition sur les marchés qui conduisent les innovateurs à donner rapidement la rente aux clients pour capter le marché. Si le taux de croissance en volume du marché ne compense pas l'accroissement de l'efficacité des produits, il s'ensuit une baisse des prix.

7 – Recherche et innovation :

De la recherche applicative pour améliorer les innovations passées à la recherche fondamentale pour fournir les éléments de base des innovations de rupture de demain.

8 – La diffusion / le processus de choix collectif :

Le concept de diffusion permet de suivre les progrès d'utilisation de l'innovation, mais cela n'explique pas les mécanismes de ce développement. La notion de choix collectif par achat sur un marché "libre" permet de comprendre les mécanismes de progression.

C'est d'abord un choix collectif sous contrainte de prix ou d'efficacité. Cette contrainte permet d'arriver à un choix optimal. Mais en plus, ce choix s'étend dans le temps et se développe par groupe d'utilisateurs (early adopters etc.) d'où un caractère « fragmentaire » qui améliore l'optimisation du choix.

9 – Le financement de l'innovation :

Ce financement est essentiellement assuré par les Business Angels et les capitaux-risqueurs (VC -, Venture capitalists). Il existe des spécialisations : création (Early stage) et lancement (Late stage).

10 – Principe d'innovation, partage de la valeur et du risque :

La politique du prix de vente définit le partage de la valeur entre celui qui conçoit et fabrique les innovations et celui ou ceux qui les utilisent. Mais les risques sont souvent reportés dans le futur et « non provisionnés » ! Le principe d'innovation et le principe de précaution tentent de définir la répartition acceptable entre les risques pris à long terme et les risques payés à CT.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Collectif Innovation 2017

ACTUALITÉ QUI SOMMES-NOUS ? ÉLECTIONS 2017 BIBLIOTHÈQUE NEWSLETTER CONTACT



ACTUALITÉ



Réponses de M. Jean-Luc Mélenchon au questionnaire sur l'innovation

27 février 2017

Innovation et emploi JLM : Nous comptons redynamiser l'emploi par l'innovation en investissant massivement dans les filières d'avenir telles que les énergies renouvelables (via la transition



Réponses de M. Nicolas Dupont-Aignan au questionnaire sur l'innovation

27 février 2017

Pensez-vous que l'innovation soit la clé de la réponse au problème de l'emploi à terme ? Comment faire de l'innovation une réponse efficace au chômage dans



Réponses de Mme. Marine Le Pen au questionnaire sur l'innovation

23 février 2017



Quelle place pour l'innovation dans la Primaire de la Gauche ?

11 janvier 2017



Débat : comparaison des réponses de François Fillon et de Bruno Le Maire à notre questionnaire

27 novembre 2016



François Fillon lance l'idée d'un NEW DEAL entrepreneurial, Bruno Le Maire veut changer la Recherche !

ABONNEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

Email

Subscribe

SUIVEZ-NOUS



Le site : www.ci2017.org